



AUTORITÉ DE
RÉGULATION DES
MARCHÉS PUBLICS
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

REPUBLIQUE DU BENIN

-----***-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----***-----

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ARMP)

-----***-----

Adresse postale : 08 BP 0791
Tel : +229 30 50 57/ 21 30 50 56
Adresse mail : contact@armp.bj
Site web: www.armp.bj

-----***-----



MISSION D'AUDIT INDEPENDANT DES MARCHES PUBLICS DE L'AGENCE NATIONALE DU DOMAINE ET DU FONCIER (ANDF) AU TITRE DE LA GESTION BUDGÉTAIRE 2023

RAPPORT DEFINITIF DE LA MISSION D'AUDIT DE CONFORMITE ET DE MATERIALITE

Mission réalisée par le Groupement de Cabinets



Siège Social : Parcelle « k » Lot 210 Godomey quartier Wlaba, Commune d'Abomey Calavi, Bénin
Tél : (00229) 01 95 19 07 57 / (00229) 01 20 22 43 63 / **Email** : cabinetbelmag@gmail.com

&

0121324746 / 03BP 1678 Cotonou
everest@everest-expertises.com

Décembre 2025

i. Résumé exécutif

Le présent résumé exécutif synthétise les résultats clés issus de l'audit des marchés publics de l'**Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)** pour l'exercice **2023**. L'analyse a été conduite selon la méthodologie définie dans le **Référentiel d'audit 2025**, en s'appuyant sur des grilles de vérification normées et des outils de mesure de la performance.

⇒ **Volume de marchés analysés :**

Au total, dix (**10**) **marchés** ont été recensés pour un montant global de cent quatre-vingt-six millions quatre cent quarante-trois mille soixante-deux (**186 443 062**) **F CFA**. L'**échantillon retenu** pour l'audit comprend six (**6**) **marchés**, représentant **60%** du nombre total et **58 %** de la valeur totale, soit un montant cumulé de cent huit millions cent soixante-deux mille neuf cent six (**108 162 906**) **F CFA**.

⇒ **Complétude documentaire pour l'auditabilité des marchés :**

L'analyse de la complétude documentaire pour l'auditabilité des marchés s'appuie sur la vérification des pièces obligatoires dont l'absence a d'incidence sur la conformité des procédures de passation et d'exécution du marché. Tous les **six (06) marchés sélectionnés** ont été jugés **auditables** avec un taux moyen de disponibilité de pièces obligatoires de **87,57%**.

⇒ **Résultats de conformité :**

À l'issue des vérifications, tous les **six (06) marchés** sélectionnés ont été déclarés **conformes**, représentant **(100) %** des marchés auditables.

⇒ **Tableau : Synthèse des constats et appréciations globales**

N°	Domaine évalué	Niveau de conformité (%)	Opinion	Observations clés
1	Complétude des documents requis pour l'auditabilité de la procédure de passation et de l'exécution	87,57%	Satisfaisant	Il a été constaté une disponibilité des pièces essentielles de la procédure de passation et d'exécution de tous les marchés audités lesquelles pièces permettent de faire une analyse approfondie
2	Conformité de la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de l'autorité contractante	94,74%	Très Satisfaisant	Les organes de passation et de contrôle, jouent leurs rôles conformément aux dispositions du code des marchés publics.
3	Conformité de la procédure de passation et de l'exécution	100%	Très Satisfaisant	Il a été noté une conformité satisfaisante de fond comme de forme aux exigences des textes juridiques à valeur législative et réglementaire applicables aux différents processus contractuels conduit par l'AC

Source : Données issues des travaux d'audit

⇒ **Recommandations clés :**

Suite à l'évaluation des différents domaines de la gestion des marchés publics, et compte tenu du niveau de conformité global jugé satisfaisant, les recommandations suivantes sont proposées afin de renforcer la performance et la qualité des procédures :

 **Complétude des documents requis pour l'auditabilité de la procédure de passation et de l'exécution** : Il est recommandé de maintenir le système de classement et d'archivage des documents relatifs aux marchés publics. Cela contribue fortement à garantir une traçabilité permanente et à faciliter les audits futurs.

 **Conformité de la planification, de l'organisation et du fonctionnement interne de l'Autorité Contractante** : Il est conseillé de poursuivre les efforts de formation et de renforcement des capacités du personnel en matière de gestion des marchés publics. Par ailleurs, la mise en place d'un mécanisme d'évaluation régulière du fonctionnement interne permettrait d'identifier de manière proactive d'éventuelles améliorations, contribuant ainsi à l'efficacité et à la fiabilité du dispositif interne.

 **Conformité de la procédure de passation et de l'exécution** : Il est recommandé de continuer à actualiser les procédures internes en fonction des évolutions légales et réglementaires. Il serait également utile d'encourager la documentation systématique de toutes les étapes de la passation et de l'exécution des marchés afin de renforcer la transparence, la traçabilité et la facilité des contrôles et audits futurs.

ii. Difficultés rencontrées lors de la mission d'audit

La mission d'audit s'est déroulée dans de bonnes conditions et a permis d'atteindre pleinement ses objectifs. Cependant, quelques contraintes mineures ont été relevées au cours de la réalisation de la mission :

- Certaines informations ont demandé des clarifications auprès des services concernés afin de garantir l'exactitude et la fiabilité des données collectées.
- La disponibilité de certains interlocuteurs a parfois été limitée en raison de leurs obligations professionnelles, ce qui a impliqué une planification adaptée des entretiens ;
- Le délai très court imparti pour la réalisation de la mission vu le nombre de marchés à contrôler et les diligences à mettre en œuvre



TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS ET ACCRONYMES	5
1. Introduction.....	7
2. Cadre juridique et normatif de référence	8
3. Objectifs assignés à la mission d'audit	8
3.1 Objectif général de la mission.....	8
3.2 Objectifs spécifiques de la mission	9
4. Méthodologie de l'audit et outils d'évaluation utilisés	9
4.1 Méthodologie de l'audit de conformité et de matérialité	9
4.2 Outils d'évaluation utilisés.....	13
5. Présentation des Données Globales des Marchés et des Modes de Passation	15
5.1 Présentation des Données Globales des Marchés	15
5.2 Répartition des marchés selon les modes de passation.....	15
6. Respect des procédures de passation des marchés publics	16
6.1 Évaluation de la planification, de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement de l'Autorité Contractante en matière de marchés publics.....	17
6.1.1. <i>Vérification de l'existence des documents obligatoires requis pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité Contractante en matière de marchés publics</i>	<i>17</i>
6.1.2. <i>Analyse de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle de l'Autorité Contractante</i>	<i>19</i>
6.1.3. <i>Vérification de la conformité du plan de passation des marchés (PPM) de l'Autorité Contractante et de ses éventuelles révisions successives</i>	<i>20</i>
6.2 Évaluation de la procédure de passation des marchés sélectionnés.....	22
6.2.1. <i>Échantillonnage des marchés à auditer.....</i>	<i>22</i>
6.2.2. <i>Auditabilité des marchés sélectionnés dans la procédure de passation</i>	<i>23</i>
6.2.3. <i>Appréciation de la conformité de la procédure de passation des marchés auditables</i>	<i>24</i>
6.3 Évaluation de la procédure d'exécution des marchés sélectionnés	38
6.3.1. <i>Vérification de la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés</i>	<i>39</i>
6.3.2. <i>Évaluation du respect des délais d'exécution des marchés sélectionnés</i>	<i>40</i>
6.3.3. <i>Appréciation finale de la gestion administrative et technique d'exécution.....</i>	<i>41</i>
6.3.4. <i>Commentaire de l'autorité contractante (sur la conformité de la gestion administrative, technique et du respect des délais d'exécution des marchés sélectionnés)</i>	<i>43</i>
6.3.5. <i>Vérification de la conformité de la gestion administrative particulière de l'exécution des marchés</i>	<i>43</i>
6.4 Appréciation générale de la conformité des procédures de passation et d'exécution	44
6.5 Vérification de la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit précédentes	46
6.6 Vérification de la mise en œuvre des décisions de l'ARMP pour les marchés ayant fait l'objet de recours.....	46
6.7 Vérification de la matérialité des marchés sélectionnés et, le cas échéant, d'autres marchés désignés.....	47
7. CONCLUSION.....	49
8. ANNEXES.....	50



ABREVIATIONS ET ACCRONYMES

AC	Autorité Contractante
AMI	Avis à Manifestation d'Intérêt
ANDF	Agence Nationale du Domaine et du Foncier
AOF	Attributions, Organisation et Fonctionnement
AOO	Appel d'Offres Ouvert
AOOI	Appel d'Offre Ouvert International
AOON	Appel d'Offre Ouvert National
AOR	Appel d'Offres Restreint
APCMP	Avis Public à Candidature de Marchés Publics
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
CCMP	Cellule de Contrôle des Marchés Publics
COE	Commission d'Ouverture et d'Evaluation/Comité d'Ouverture et d'Evaluation
DAC	Dossier d'Appel à Concurrence
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DC	Demande de Cotation
DCMP	Délégué du Contrôle des Marchés Publics
DNCMP	Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
DP	Demande de Propositions
DRP	Demande de Renseignements et de Prix
ED	Entente Directe
PPMP	Plan de Passation des Marchés Publics
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics
PV	Procès-Verbal
SCBD	Sélection dans le Cadre d'un Budget Déterminé
SCI	Sélection de Consultants Individuels
SED	Sélection par Entente Directe
SFQ	Sélection Fondée sur la Qualité
SFQC	Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût
SFQC	Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant
SMC	Sélection au Moindre Coût
S/PRMP	Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics
TDR	Termes de Référence

LETTRE INTRODUCTIVE

Abomey-Calavi, le 30 décembre 2025

N°003A_/2025/BELMAG Sarl/DG/ DT/CDAF/SPM/AD

A

Monsieur le Président de l'Autorité de
Régulation des Marchés PublicsCotonou – BENIN

Objet : Mission d'audit indépendant des marchés publics passés au titre de la gestion budgétaire 2023 -
Dépôt du rapport définitif de la mission de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)

Monsieur le Président,

Dans le cadre du contrat de prestation n°2039/PR/ARMP/PRMP/S-PRMP du 27/10/2025 qui nous a été confié par votre Autorité, nous avons réalisé la mission d'audit technique indépendant des marchés publics au titre de la gestion budgétaire de l'année 2023. Cette mission s'inscrit pleinement dans le cadre de la **loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 relative aux marchés publics et de ses décrets d'application**, qui définissent les règles de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics au Bénin, et qui visent à garantir la transparence, l'efficacité et la régularité dans la gestion des fonds publics.

L'objectif principal de cette mission était d'évaluer la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur, d'identifier les points forts et les insuffisances, et de formuler des recommandations concrètes susceptibles d'améliorer la performance et la fiabilité du dispositif de gestion des marchés publics.

Le présent rapport présente les travaux effectués à l'**Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)**, les observations relevées ainsi que les recommandations formulées afin de fournir à votre autorité des éléments objectifs pour renforcer les mécanismes de contrôle et soutenir la mise en œuvre d'actions correctives lorsque cela est nécessaire.

Nous espérons que ce rapport contribuera significativement à renforcer la qualité de la gestion des marchés publics au Bénin et à soutenir vos efforts pour instaurer une culture de conformité, de responsabilité et de transparence dans la gestion des fonds publics, conformément aux exigences de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020.

Tout en vous souhaitant une très bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

**Elvire AGBASSAGAN***Juriste, Spécialiste en Passation des Marchés Publics*

j

1. Introduction

Dans le cadre du suivi et du contrôle de la régularité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics au titre de l'exercice 2023, et en vue d'apprécier la conformité desdites procédures au regard des exigences du cadre réglementaire national et du référentiel d'audit 2025 de l'ARMP, la présente mission d'audit a été conduite au sein de l'**Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)**. Cet audit s'inscrit dans la volonté d'assurer une gestion transparente, conforme à la réglementation en vigueur, et orientée vers la performance de la commande publique.

Le présent rapport présente la substance des travaux d'audit auprès de l'**Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)**. Il sera articulé en 08 rubriques : (i) : Introduction ; (ii) : Cadre Juridique et Normatif de Référence (iii) : Objectifs assignés à la mission ; (iv) Méthodologie de l'audit et outils d'évaluation utilisés ; (v) : Présentation des données Globales des Marchés et des Modes de Passation ; (vi) : Respect des procédures de passation des marchés publics ; (vii) : Conclusion et (viii) : Annexes.



2. Cadre juridique et normatif de référence

Le cadre légal et réglementaire des marchés publics applicable aux marchés sous revue au niveau de l'**Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)** regroupe toute une série de dispositions juridiques à valeur législative et réglementaire en vigueur au moment de la conduite des différents processus contractuels par l'Autorité Contractante.

Comme proposé dans son approche méthodologique, la mission de revue a commencé par une revue documentaire, notamment du cadre juridique applicable, dont les documents ont été utilisés pour évaluer les marchés passés en revue.

Il ressort de cette analyse que, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, le texte en vigueur et applicable aux marchés publics au Bénin est la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin. Cette loi fixe les règles générales relatives à la passation, à l'exécution, au contrôle et à la régulation des marchés publics, tout en précisant le rôle et les attributions des différents acteurs du système. Ce cadre législatif est complété par onze décrets d'application du 23 décembre 2020 de ladite loi, qui précisent les modalités pratiques de mise en œuvre des dispositions du Code, notamment en matière de développement du cadre institutionnel de la passation, de contrôle et de la régulation des marchés publics, de planification, de procédure, de gestion contractuelle et de contrôle.

Du point de vue normatif, la mission de revue s'est également appuyée sur :

- le référentiel d'audit ARMP 2025.
- les décisions rendues par l'ARMP ;
- les outils type élaborés par l'ARMP qui servent de documents d'appui pour la mise en œuvre des exigences légales et qui fournissent des orientations techniques précises à l'intention des autorités contractantes et autres acteurs de la commande publique ;
- les manuels de procédures de passation et de contrôle des marchés publics ;

Par ailleurs, les conventions de financement conclues avec les partenaires techniques et financiers (PTF) qui introduisent des dispositions spécifiques, notamment en ce qui concerne les règles de passation, de sélection ou d'exécution des marchés financés sur ressources extérieures ont également servi de base pour les vérifications nécessaires. Ces exigences sont prises en compte pour garantir la conformité des procédures mises en œuvre dans le cadre de ces financements.

3. Objectifs assignés à la mission d'audit

3.1 Objectif général de la mission

L'objectif général de la mission est de réaliser l'audit technique indépendant pour apprécier la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics des exercices budgétaires 2023, au regard des exigences du cadre réglementaire national, en se référant rigoureusement au Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.



3.2 Objectifs spécifiques de la mission

Dans la logique des TdRs et du référentiel, la mission aura de façon spécifique à :

- Vérifier la disponibilité et la complétude des documents requis pour l'audit (auditabilité des marchés) ;
- Vérifier l'existence et l'utilisation des outils de traçabilité documentaire (registres obligatoires, archivage, etc.) ;
- Vérifier la conformité des procédures de passation des marchés publics (de la planification à l'attribution) à la réglementation en vigueur ;
- Évaluer l'efficacité des contrôles existants relatifs à la planification, à la passation et à l'exécution des marchés, y compris les processus de validation par les organes de contrôle compétents (CCMP/DNCMP, etc.) et d'approbation ;
- Apprécier la conformité de l'exécution administrative, financière et technique des marchés sélectionnés, notamment en ce qui concerne les avenants, le règlement financier et le respect des délais d'exécution ;
- Vérifier l'application effective des décisions de l'ARMP, le cas échéant ;
- Apprécier le respect des délais de passation et d'exécution des marchés ;
- Identifier d'éventuels indices de collusion ou de conflits d'intérêt, notamment à travers l'indice d'alerte défini dans le Référentiel ;
- Vérifier l'existence d'éventuels indices de fractionnement des marchés en vue de contourner les seuils réglementaires de procédure ;
- Évaluer la performance globale des autorités contractantes auditées, les classer selon les grilles d'appréciation du Référentiel et établir une cartographie des risques ;
- Évaluer la prise en compte des recommandations formulées lors des audits précédents ;
- Formuler des recommandations concrètes.

4. Méthodologie de l'audit et outils d'évaluation utilisés

4.1 Méthodologie de l'audit de conformité et de matérialité

Pour la conduite de la mission d'audit de conformité et de matérialité, la démarche méthodologique a été essentiellement basée sur :

-  les précisions des termes de référence qui nous sont soumises ;
-  le référentiel d'audit ARMP 2025.
-  la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 et ses décrets d'application ;
-  les manuels de procédures de passation et de contrôle des marchés publics de l'ARMP.

De plus, la démarche s'est appuyée sur des techniques visant à identifier et évaluer les risques liés aux marchés publics, tout en veillant au respect des éléments suivants :



- ✓ Respect des normes édictées dans les conventions de financement conclues avec les partenaires techniques et financiers (PTF) véhiculant des dispositions spécifiques concernant les règles de passation, de sélection ou d'exécution des marchés financés sur ressources extérieures
- ✓ Respect des phases d'exécution prévues ;
- ✓ Respect des bonnes pratiques comme la tenue des réunions de cadrage, de clôture et de débriefing de la mission en présence du commanditaire ;
- ✓ Vérification de la conformité physique des travaux avec les PV de réception provisoire et définitive.

Pour y parvenir, la mission a été réalisée essentiellement en trois grandes phases :

- ❖ l'analyse des données globales des marchés et des modes de passation retenus par les autorités contractantes ;
- ❖ l'évaluation de la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés, permettant d'identifier les écarts et les bonnes pratiques ;
- ❖ la synthèse des résultats pour formuler des recommandations opérationnelles.

1ère phase : l'analyse des données globales des marchés et des modes de passation retenus par les autorités contractantes.

Elle est subdivisée en deux (02) sous phases :

Sous phase 1 : Réunion de cadrage

Une réunion de cadrage a été organisée dès réception de l'ordre de service pour clarifier les objectifs, le périmètre, les attentes, les contraintes, et les modalités de déroulement de la mission d'audit. Elle a aussi permis de valider la compréhension commune des enjeux et un accord a été trouvé sur les conditions pratiques de la réalisation de la mission.

Sous phase 2 : Collecte des données et revue documentaire

Ici la mission a procédé à la collecte de la liste de tous les marchés passés par l'**Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)** au cours de l'année sous revue. Elle a ensuite fait la demande de la mise à disposition de tous les documents nécessaires relatifs aux marchés conformément à l'annexe 3. Après l'étape de collecte, les données globales relatives aux marchés passés par l'**ANDF** au cours de l'année auditée ont été structurées en distinguant les marchés selon les modes de passation utilisés et la nature des marchés afin de pouvoir mettre en évidence la fréquence d'utilisation des modes de passation ; d'identifier un éventuel recours excessif ou injustifié à des procédures non concurrentielles ; de vérifier l'adéquation entre le type de marché et la procédure utilisée.

2^{ème} phase : Evaluation de la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés, permettant d'identifier les écarts et les bonnes pratiques

Cette deuxième phase s'est déroulée en trois (03) sous-phases

Sous-phase 1 : Évaluation de la planification, de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement de l'Autorité Contractante en matière de marchés publics

Il s'agit ici d'abord d'apprécier la capacité organisationnelle de l'**Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)** à planifier et encadrer la gestion des marchés publics. La mission s'est donc focalisée d'abord sur l'analyse de la structuration des organes intervenant dans la chaîne de passation, leur mode de fonctionnement, et la qualité de la planification des acquisitions avant de se pencher sur la régularité des opérations conduites depuis la préparation des dossiers jusqu'à l'attribution des marchés audités, conformément aux dispositions de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et ses décrets d'application.

Sous-phase 2 : Évaluation de la procédure de passation des marchés sélectionnés

Cette 2^{ème} sous phase s'est basée sur :

- l'échantillonnage retenu, constitué de manière à être représentatif des marchés passés par l'autorité contractante, avec une sélection portant sur au moins 50 % du nombre total des marchés passés
- la disponibilité des pièces justificatives ;
- l'auditabilité des marchés ;
- l'appréciation de la conformité de la procédure de passation des marchés auditables étape par étape conformément à la réglementation avant la formulation des conclusions et le recueil des commentaires de l'AC audité.

Sous-phase 3 : Évaluation de la procédure d'exécution des marchés sélectionnés

Cette sous phase a permis à la mission d'évaluer la conformité de la gestion administrative de l'exécution des marchés sélectionnés. Elle se fera à travers les étapes ci-après :

- la vérification de la régularité des documents requis pour le suivi général de l'exécution ;
- l'évaluation du respect des délais d'exécution des marchés sélectionnés ;
- l'appréciation finale de la gestion administrative, technique et des délais d'exécution ;
- l'analyse de la gestion des situations particulières, telles que les avenants, les cas de résiliation ou les interruptions de chantier.

3^{ème} phase : synthèse des résultats pour formuler des recommandations opérationnelles

Cette phase s'est déroulée en six (06) sous-phases étapes

Sous-phase 1 : Appréciation générale de la conformité des procédures de passation et d'exécution.

A ce niveau, il a été procédé à la consolidation des résultats obtenus à l'issue de l'analyse des marchés sélectionnés afin de porter une opinion globale sur la régularité de chaque marché après analyse de la procédure de passation et évaluation de la procédure d'exécution des marchés.

Sous-phase 2 : Vérification de la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit précédentes

À cette phase, la mission a apprécié la capacité de l'autorité contractante à intégrer les recommandations issues des audits antérieurs dans une démarche d'amélioration continue de la gestion des marchés publics.

Sous-phase 3 : Vérification de la mise en œuvre des décisions de l'ARMP pour les marchés ayant fait l'objet de recours

Ce contrôle a permis à la mission d'apprécier le degré de soumission effective des acteurs aux mécanismes de régulation du secteur et de voir l'efficacité du processus de gestion des plaintes dans la commande publique.

Sous-phase 4 : Vérification de la matérialité des marchés sélectionnés et, le cas échéant, d'autres marchés désignés

À ce niveau, la mission a vérifié la qualité technique et les quantités livrées, la localisation effective des prestations, la conformité physique ou fonctionnelle, la présence de bénéficiaires ou d'utilisateurs finaux, les éventuelles non-conformités visibles ou déclarées.

Sous-phase 5 : Élaboration des rapports et prise en compte des observations éventuelles des autorités contractantes et de l'ARMP

A cette étape, la mission a :

- procédé à la production du Rapport d'audit individuel rédigé selon le canevas annexé au Référentiel d'audit ;
- recueilli les contre-observations ou commentaires des AC et les intégrera ;
- procédé à la production du rapport de synthèse consolidée de toutes les autorités contractantes auditées, rédigé selon le canevas annexé au Référentiel d'audit ;
- établi les fichiers Excel normés dûment remplis (grille de vérification de conformité, de matérialité, délais, collusion, etc.) ;
- élaboré un résumé exécutif pour le rapport individuel.



Sous-phase 6 : Restitution du rapport provisoire en atelier national de validation et finalisation

La mission prépare un exposé (PowerPoint) du rapport synthèse consolidé et amendé puis le soumet à l'ARMP avant l'organisation de l'atelier de validation. Elle intégrera toutes les corrections et transmettra la version finale.

4.2 Outils d'évaluation utilisés

La mission a utilisé **des grilles de vérification de conformité en version Excel automatisées** qui sont des outils normatifs essentiels pour nous guider dans l'évaluation des différentes étapes de la passation et de l'exécution des marchés publics. Elles couvrent notamment :

- la planification, l'organisation et le fonctionnement de l'autorité contractante ;
- la passation des marchés : élaboration du DAO, publicité, évaluation des offres, attribution ;
- l'exécution des marchés : gestion administrative, technique, suivi des délais, modifications contractuelles et autres incidents de l'exécution.

Pour chaque grille de vérification de conformité, des formules ont été intégrées pour permettre à la mission de compter automatiquement le nombre de critères par modalité ; de calculer le pourcentage de chaque modalité d'appréciation (Respecté, Partiellement respecté, Non respecté) ; et de générer la note pondérée globale. Cela nous permettra à la mission de fournir une synthèse claire et chiffrée pour appuyer l'opinion finale de l'auditeur.

En complément des grilles de vérification de conformité, et d'appréciation standardisée, la mission a conçu des feuilles Excel spécifiques pour certaines étapes critiques du processus, notamment l'évaluation du **respect des délais de passation et d'exécution** des marchés publics.

Pour garantir l'uniformité des opinions formulées, la mission a utilisé des grilles d'appréciation standardisées de quatre types définis comme suit :

1. **Grille d'appréciation de la disponibilité des pièces obligatoires** : Cette grille s'applique à l'évaluation de la complétude des dossiers de passation et d'exécution. Elle se présente comme suit.

Pourcentage d'absence des pièces (X)	Opinion sur la disponibilité de certaines pièces obligatoires
$X \leq 10 \%$	Très satisfaisante
$10 \% < X \leq 20 \%$	Satisfaisante
$20 \% < X \leq 40 \%$	Moyenne
$40 \% < X \leq 60 \%$	Faible
$60 \% < X \leq 80 \%$	Insatisfaisante
$X > 80 \%$	Très insatisfaisante

Source : Extraire du Référentiel ARMP 2025



2. **Grille d'appréciation de la performance des étapes de la procédure** : Cette grille permet l'appréciation de la conformité d'un marché, en tenant compte des différentes étapes telles que la planification, l'attribution, l'exécution, etc. Cette grille est présentée ci-dessous :

Pourcentage de conformité (X)	Opinion sur la performance de l'étape
$90 \% < X \leq 100 \%$	Très satisfaisante
$80 \% < X \leq 90 \%$	Satisfaisante
$60 \% < X \leq 80 \%$	Moyenne
$X < 60 \%$	Insatisfaisante

Source : Extraire du Référentiel ARMP 2025

3. **Grille d'évaluation de l'auditabilité** : cette grille permet de déterminer si un marché est suffisamment documenté pour faire l'objet d'un audit. Elle s'appuie sur le taux d'incomplétude des pièces obligatoires attendues (justificatifs administratifs, techniques et contractuels). Cette grille est résumée dans le tableau ci-dessous :

Taux d'incomplétude (X)	Auditabilité du marché
$X \leq 20 \%$	Marché auditable (OK)
$X > 20 \%$	Marché non auditable (KO)

Source : Extraire du Référentiel ARMP 2025

4. **Grille d'interprétation de la présence d'indices de collusion dans la procédure de passation** : Cette grille permet d'interpréter le niveau d'alerte d'indices éventuelles de collusion identifiées dans la procédure de passation des marchés. Cette grille est présentée dans le tableau ci-dessous :

Indice d'alerte (X)	Niveau d'alerte / Opinion de l'auditeur
$0 \% \leq X < 30 \%$	Présence d'indices faibles ou isolés
$30 \% \leq X < 60 \%$	Présence d'indices modérés
$60 \% \leq X \leq 100 \%$	Présence d'indices nombreux ou récurrents

Source : Extraire du Référentiel ARMP 2025

5. **Grille d'interprétation de la présence de conflit d'intérêt dans la procédure de passation** : Cette grille permet d'interpréter le niveau d'alerte de conflit d'intérêt éventuels identifié dans la procédure de passation des marchés. Cette grille est exposée dans le tableau ci-dessous :

Indice d'alerte (X)	Opinion de l'auditeur
$0 \% \leq X < 30 \%$	Absence d'indices de conflit d'intérêt
$30 \% \leq X < 60 \%$	Présence d'indices modérés – situation à surveiller
$60 \% \leq X \leq 100 \%$	Présence d'indices sérieux de conflit d'intérêt – vigilance requise

Source : Extraire du Référentiel ARMP 2025

6. **Grille d'analyse des écarts en cas de non-conformité** : En cas de non-conformité, les écarts à l'aide de l'échelle qualitative ci-dessous :

Niveau d'écart	Description	Impact sur la conformité
Mineur	Écart peu significatif, n'affecte pas la conformité globale	Faible
Modéré	Écart nécessitant une correction mais n'entravant pas significativement le processus	Moyen
Majeur	Écart significatif compromettant la conformité des procédures de passation des marchés	Élevé

Source : Extraire du Référentiel ARMP 2025

5. Présentation des Données Globales des Marchés et des Modes de Passation

5.1 Présentation des Données Globales des Marchés

Au cours de l'exercice 2023, l'**Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)** a procédé à la passation de **dix (10)** marchés publics, pour un montant total de **186 443 062 FCFA** hors taxes. Les données ont été recueillies à partir des documents transmis par l'autorité contractante et vérifiées dans le cadre de l'audit.

5.2 Répartition des marchés selon les modes de passation

Conformément aux dispositions du Code des marchés publics, l'autorité contractante a eu recours à plusieurs modes de passation, dont notamment : (DRP, DC).

La répartition des marchés selon les modes de passation est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau n°1 : Répartition des marchés selon les modes de passation

N°	Modes de Passation	2023			
		Nombre de marchés	Taux (%) par rapport au nombre total	Montant	Taux (%) par rapport au montant total
1	DRP	8	80	177 290 519	95,09%
2	DC	2	20	9 152 543	4,91%
TOTAL		10	100	186 443 062	100

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A0)

Les marchés exécutés au cours de l'année audité couvrent plusieurs types de prestations. La répartition par nature est présentée ci-dessous :

Tableau n°2 : Répartition des marchés selon la nature des prestations

N°	Nature des prestations	2023			
		Nombre de marchés	Taux (%) par rapport au nombre total	Montant	Taux (%) par rapport au montant total
1	Fournitures	4	40	60 526 747	32,46%
2	Services courants	6	60	125 916 315	67,54%
TOTAL		10	100	186 443 062	100

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A0)

La liste des marchés ainsi échantillonnés au niveau de l'Autorité contractante a également été soumise au commanditaire et validée avant le début d'exécution de la mission. Une fois l'échantillon de marchés publics validé, le groupement de cabinets a sollicité de la part de l'ARMP d'informer l'autorité contractante à auditer notamment l'**ANDF** et de l'instruire afin d'apprêter toute la documentation relative aux marchés sélectionnés ainsi que les salles devant accueillir les auditeurs. La documentation qui leur a été demandée d'apprêter figure en **annexe 3** du présent rapport.

6. Respect des procédures de passation des marchés publics

La présente section vise à évaluer, d'une part, la capacité organisationnelle de l'autorité contractante à planifier et encadrer la gestion des marchés publics, et d'autre part, la conformité des procédures de passation effectivement mises en œuvre sur les marchés sélectionnés.

Conformément au référentiel, la mission de revue a mis en œuvre **sept (07) grands pôles** de diligences dont la synthèse se présente ainsi qui suit :

6.1 Évaluation de la planification, de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement de l'Autorité Contractante en matière de marchés publics

Conformément aux dispositions des articles **10, 11, 15 et 24** de la loi n° **2020-26 du 29 septembre 2020** portant Code des marchés publics en République du Bénin et à celles contenues dans les décrets **n°2020-596, n°2020-597 et n°2020-599 du 23 décembre 2020**, les Autorités Contractantes sont tenues de mettre en place les organes de passation et de contrôle des marchés publics.

Cette revue a permis de noter d'une part une appréciation de l'existence réelle des documents obligations entrant dans le cadre de la planification et de l'organisation des marchés publics, et d'autre part la mise en place effective ainsi que le fonctionnement des organes de passation et de contrôle instaurés par la réglementation.

6.1.1. Vérification de l'existence des documents obligatoires requis pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité Contractante en matière de marchés publics

L'évaluation de la disponibilité des pièces obligatoires requises pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de l'autorité contractante en matière de marchés publics a été réalisée à partir de l'examen des documents transmis par la PRMP.

Les résultats obtenus pour la période sous revue sont présentés dans le tableau ci-dessous :



Tableau n°3 : Vérification de la complétude sur la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de l'autorité contractante

N°	Pièces attendues	Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
1	Acte de nomination des membres de la CCMP (art 3 décret n°2020-597 du 23 décembre 2020)	1	1	0
2	Acte de nomination du Chef CCMP (art 4 et 5 décrets n°2020-597 du 23 décembre 2020)	1	1	0
3	Acte portant AOF de la CCMP (Décret N°2020-597 du 23 Décembre 2020) et Article 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020).	1	1	0
4	Acte de nomination de la PRMP (Article 11 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
5	Acte portant AOF de la PRMP (Décret N°2020-596 du 23 Décembre 2020).	1	1	0
6	Acte de nomination des membres du SP-PRMP (art 7 & art 8 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020).	1	1	0
7	Acte portant AOF du SP-PRMP (art 8 du Décret N°2020-596 du 23 Décembre 2020).	1	1	0
8	Plan prévisionnel de passation des marchés de l'exercice sous revue (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
9	Preuve de validation du PPMP initial par la CCMP et révisé s'il y a lieu (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020).	1	1	0
10	Plan prévisionnel révisé de passation des marchés, le cas échéant (article 24 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
11	Preuve de validation du plan révisé par la CCMP, le cas échéant (article 24 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
12	Avis général de passation des marchés au titre de l'exercice sous revue (Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
13	Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés (Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
14	Registre spécial de dépôt des offres (Article 69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
16	Rapports de la PRMP sur la passation et l'exécution des marchés (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	1	1	0
18	Rapports de l'organe de contrôle sur la passation et l'exécution des marchés (Article 2 point 7 du décret N°2020-597 du 23 décembre 2020)	1	1	0
Taux moyen d'absence		16	16	0%
DG= Degré de gravité liée à l'absence de la pièce ; NCF : Pièce dont l'absence a une incidence sur la procédure de passation ; NSF : Pièce dont l'absence est sans incidence sur la procédure de passation (0 = absence de la pièce / 1= présence de la pièce / (N/A) = Non Applicable)				

Source : Données issues des travaux d'audit - Fichier Excel : Feuille nommée : Annexe A1

Opinion de l'auditeur :

- Le **taux d'absence des documents est de 0%**. Avec un taux d'absence de **0 %**, la disponibilité des pièces obligatoires au sein de l'Autorité Contractante est **jugée très satisfaisante**.

6.1.2. Analyse de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle de l'Autorité Contractante

L'évaluation de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics de l'autorité contractante a été conduite à partir de l'examen des documents collectés auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) et de leur analyse, selon la grille de vérification de conformité définie au niveau de la méthodologie et outils.

Les résultats obtenus sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau n°4 : Résultats de l'évaluation de la conformité des organes de gestion des marchés publics

Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
94,74%	0%	5,26%	94,74%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A4)

Constats : L'analyse conduite a permis d'identifier les constats suivants :

- Les arrêtés de création et d'organisation de la PRMP, de la CCMP et du SPPRMP sont globalement conformes aux modèles types de l'ARMP (réf. Décision n° 2022-001 du 31 mars 2022) ;
- Les rapports annuels de la PRMP et de CCMP sont du point de vue de leurs contenus conformes aux exigences réglementaires. Toutefois, la mission n'a pas eu la preuve de l'élaboration et de la transmission par la PRMP et la CCMP des différents rapports trimestriels. Seuls les rapports trimestriels ont été mis à la disposition de la mission ;
- Des lacunes documentaires ont été relevées concernant l'utilisation effective des outils de traçabilité : absence de preuve de tenue des réunions statutaires des organes.

Opinion de l'auditeur :

Avec un **taux moyen de performance de 94,74%**, la conformité de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de gestion des marchés publics est jugée **très satisfaisante**, conformément à la grille d'appréciation définie au point 4.2 du présent rapport.

Toutefois, des points de vigilance demeurent, notamment en ce qui concerne l'élaboration fréquente et à bonne date des rapports trimestriels et l'arrêt de registre de dépôt des offres dans le respect des exigences réglementaires

Risques :

Les insuffisances relevées pourraient engendrer les risques suivants :

- **Risque de non-conformité formelle** en cas de contrôle externe (audit de conformité, contrôle de légalité) lié aux actes de nomination non actualisés ;
- **Risque de faiblesse du pilotage stratégique** de la fonction achat, en raison de rapports de suivi incomplets et d'un suivi lacunaire des indicateurs de performance ;
- **Risque de défaut de traçabilité** des procédures de passation, pouvant compliquer la reconstitution des étapes en cas de litige ou de vérification a posteriori.

Recommandations :

Pour renforcer la conformité et sécuriser le dispositif de gestion des marchés publics, la mission recommande l'**organisation de sessions de sensibilisation ou de recyclage** à l'intention des membres des organes de gestion des marchés publics, sur les exigences de conformité et les bonnes pratiques de gestion documentaire

6.1.3. Vérification de la conformité du plan de passation des marchés (PPM) de l'Autorité Contractante et de ses éventuelles révisions successives

L'évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM) de l'autorité contractante aux exigences réglementaires en vigueur, ainsi que de ses révisions successives, a été conduite à partir de l'examen des documents transmis. Cette évaluation a été réalisée conformément la grille de vérification de conformité prévue à cet effet.

Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau n°5 : Résultats de l'évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
90%	10%	0%	95%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A5)



Constats :

La mission a relevé **un taux de performance de 95%** sur la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM) de l'Autorité Contractante pendant la période sous revue. Le point faible relevé est celui lié au fait que la technique de passation des marchés publics telle que l'accord-cadre, n'apparaît pas dans le PPMP.

En effet plusieurs marchés audités sont passés par la technique de l'accord-cadre sans que les objets de ces marchés ne soient précédés de l'expression « **accord-cadre** » dans le PPM. Au nombre de ces marchés nous avons :

- 1- Gardiennage et surveillance des BCDF, de l'Annexe de Fidjrossè 5 Villa n°1 et villa n°2) BCDF d'Abomey-Calavi, de Porto-Novo, de Pobè, d'Allada, de Ouidah et d'Aplahoue ;
- 2- Entretien et réparation des climatiseurs de l'ANDF.

Opinion de l'auditeur :

*Avec un taux de conformité de 95 %, la conformité du PPM de l'autorité contractante est jugée « **très satisfaisante** ».*

Risques : Les irrégularités observées dans le plan de passation des marchés publics peuvent entraîner les risques ci-après :

- **Risque de non-conformité réglementaire :**

La réglementation impose que les techniques de passation soient clairement indiquées dans le PPM. L'absence de mention « accord-cadre » rend le PPM **partiellement non conforme** aux exigences de transparence définies par le Code des marchés publics.

- **Risque d'insuffisance de traçabilité :**

Lorsque le PPM ne précise pas la technique de passation utilisée, il devient difficile de :

- retracer la planification,
- justifier les choix techniques,
- prouver la cohérence entre la planification et l'exécution.

- **Risque d'interprétations ou de contestations :**

L'absence d'indication explicite peut amener :

- des contestations sur la procédure effectivement utilisée,
- une perception de manque de transparence,
- un doute sur la fiabilité des informations de planification.

Recommandations : Propositions d'amélioration formulées par l'auditeur pour remédier aux insuffisances constatées.

Pour améliorer la conformité du Plan de Passation des Marchés et assurer une meilleure traçabilité des techniques utilisées, il est recommandé de mentionner systématiquement l'expression « **accord-cadre** » dans le PPM pour tous les marchés concernés, de renforcer le



processus interne de validation du PPM afin d'éviter les omissions, de former le personnel impliqué sur les exigences de planification et l'utilisation correcte des techniques de passation.

6.2 Évaluation de la procédure de passation des marchés sélectionnés

Conformément aux exigences contractuelles, la mission a procédé à l'évaluation de la conformité des marchés publics en se basant sur l'analyse des procédures de passation mises en œuvre pour un échantillon de marchés sélectionnés.

Cet examen aborde plusieurs dimensions que sont :

- l'échantillonnage retenu, défini selon des critères de représentativité ;
- la disponibilité des pièces justificatives
- l'auditabilité des marchés ;
- l'analyse détaillée des procédures appliquées, à travers les axes définis dans le référentiel.

6.2.1. Échantillonnage des marchés à auditer

Tableau n°6 : Répartition des marchés sélectionnés dans l'échantillon

Modes de passation	Nombre de marchés sélectionnés	Montant des marchés sélectionnés
DRP	5	104 095 109
DC	1	4 067 797
Total sélectionné (a)	6	1 08 162 906
Total des marchés passés (b)	10	186 4443 062
% (a/b)	60%	58%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A0)

Conformément aux principes méthodologiques définis dans le référentiel national d'audit des marchés publics, un échantillon représentatif a été constitué en vue d'évaluer la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics, ainsi que de vérifier, dans la mesure du possible, la matérialité des prestations réalisées.

Cet échantillonnage a été élaboré sur la base des marchés publics recensés au niveau l'**Agence Nationale du Domaine et Foncier (ANDF)** au cours de la période auditée et selon les critères de représentativité prévus par le référentiel, à savoir : **au moins 50 % en nombre ou 60 % en montant** des marchés passés.

Afin de garantir une couverture pertinente des risques et de tenir compte du profil des marchés analysés, **les deux (02) critères ont été retenus**. En effet, dans le cas présent, l'analyse de la structure des marchés met en évidence à la fois :

- une prépondérance de marchés de faible à moyen montant, répartis sur une large variété de procédures ;
- une concentration budgétaire importante sur un nombre restreint de marchés de grande valeur, notamment dans les segments de travaux ou d'investissements.

Cette démarche a conduit à la sélection de **six (06)** marchés publics, représentant une valeur globale de **cent huit millions cent soixante-deux mille neuf cent six (108 162 906)** francs CFA hors taxes. L'échantillon ainsi constitué correspond à un taux de représentativité de **(60%)** en nombre de marchés et de **(58,01%)** en valeur, par rapport à l'ensemble des marchés passés au cours de la période auditée.

À la suite de la constitution de l'échantillon, une collaboration a été engagée avec la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'autorité contractante, en vue de collecter les documents afférents aux marchés sélectionnés.

Cette phase a également permis d'examiner les aspects liés à l'organisation et au fonctionnement global du dispositif de passation, d'exécution et de contrôle a priori des marchés, ainsi qu'à la disponibilité documentaire.

L'échantillon ainsi validé, appuyé par les pièces justificatives obtenues, constitue la base d'analyse utilisée pour l'évaluation de la conformité des procédures auditées et la vérification, dans la mesure du possible, si les biens et services acquis ont été effectivement livrés ou exécutés conformément aux spécifications contractuelles et aux normes techniques requises.

6.2.2. *Auditabilité des marchés sélectionnés dans la procédure de passation*

La mission a évalué l'auditabilité de chaque marché sélectionné à partir des résultats de la vérification documentaire, en se concentrant sur les pièces dont l'absence a une incidence directe sur la régularité de la procédure.

Les résultats de cette évaluation sont exposés dans les tableaux n°7 et n°8 ci-dessous :



Tableau n°7 : Auditabilité des marchés sélectionnés

Liste des pièces dont l'absence à hauteur des 20% entraîne la non auditabilité du marché	Non auditabilité en cas d'absence	DRP Marché N°167 du 26/07/2023	DRP Marché N°1096 du 12/05/2023	DRP Marché N°1095 du 12/05/2023	DC Marché N°1855 du 25/07/2022	DC Marché N°2337 du 17/10/2023	DRP Marché N°2336 du 17/10/2023
Total des pièces obtenues (A)		25	26	30	24	24	26
Total des pièces attendues (B)		27	27	30	25	25	27
B - A		2	1	0	1	1	1
Taux d'incomplétude lié à l'auditabilité du marché (1-A/B)		7,41%	3,70%	0,00%	4,00%	4,00%	3,70%
Seuil d'acceptabilité		20%	20%	20%	20%	20%	20%
Conclusion sur l'auditabilité du marché		OK	OK	OK	OK	OK	OK

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A3 et Auditabilité)

Le tableau ci-dessus présente en détail la disponibilité des documents obligatoires par marché sélectionné et permet d'évaluer leur impact sur l'auditabilité de chaque marché. Afin d'obtenir une vue d'ensemble des résultats, le tableau (synthèse) ci-dessous regroupe les marchés selon leur statut d'auditabilité et de conformité.

Tableau n°8 : Répartition des marchés selon leur statut d'auditabilité et de conformité

	Marchés non auditables (1)	Marchés auditables (2)	Marchés sélectionnés (3=1+2)
Nombre	0	6	6
%	0%	100%	100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille Auditabilité)

Opinion de l'auditeur :

Au regard du tableau ci-dessus, tous les six (6) marchés sélectionnés ont été jugés auditables. En effet, le taux d'incomplétude lié aux pièces indispensables n'a pas dépassé le seuil critique de 20%.

6.2.3. Appréciation de la conformité de la procédure de passation des marchés auditables

La présente section porte sur l'appréciation de la conformité de la procédure de passation des marchés déclarés auditables. Elle vise à examiner de manière structurée et séquentielle le respect des dispositions légales et réglementaires applicables aux différentes étapes des procédures de passation des marchés publics. L'analyse est conduite étape par étape en tenant compte du type de marché concerné (travaux, fournitures, prestations intellectuelles) et du mode de passation utilisé (AOO, AMI-DP, DC ; DRP, ED).

Conformément au référentiel d'audit, l'appréciation de chaque étape repose sur les modalités suivantes : respecté ; partiellement respecté ; non respecté ; et non applicable (le cas échéant).

Les résultats de cette appréciation sont présentés à travers des sous-sections distinctes, chacune consacrée à la vérification des aspects suivants :

- la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner ;
- la conformité des règles de transparence ;
- la conformité de la réception, de l'ouverture, de l'évaluation et de l'attribution des marchés ;
- l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi ;
- la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente.

Les constats, opinions, risques et recommandations sont formulés sur la base des résultats issus des contrôles effectués, conformément à la méthodologie et outils d'évaluations présentés dans la section 4 du présent rapport.

Vérification de la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des Dossiers d'Appel à la Concurrence (DAC) relatifs aux marchés de travaux sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

La synthèse consolidée des résultats des marchés sélectionnés se présente comme suit :



Tableau n°9 : Résultats de la vérification de la conformité du DAC

N° du Marché	Libellé des Marchés	Montant	Mode de passation	Statut "Auditabilité"	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
					% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
Marché DRP N°167 du 26/07/2023	Achat de fournitures de bureaux	19 418 750 FCFA	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
Marché DRP N°1096 du 12/05/2023	Acquisition d'imprimés techniques (papeterie de TF et divers)	19 281 200 FCFA	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
Marché DRP N°1095 du 12/05/2023	Gardiennage et surveillance des BCDF d'Abomey, de Dassa-Zoumè, de Parakou, de Kandi, de Djougou et de Natitingou Lot n°2	27 264 000 FCFA	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
Marché DC N°1855 du 25/07/2022	Entretien et réparation des climatiseurs de l'ANDF	5 026 918 FCFA	DC	Auditable	97%	3%	0%	99%
Marché DC N°2337 du 17/10/2023	Acquisition de climatiseurs et aménagement de bureaux	4 290 716 FCFA	DC	Auditable	100%	0%	0%	100%
Marché DRP N°2336 du 17/10/2023	Acquisition de matériels informatiques	17 759 000 FCFA	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance								99,78%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A6)

Constats :

La mission a noté que la majorité des Dossiers d'Appel à Concurrence (DAC) utilisés par l'Autorité Contractante sont conformes aux Dossiers type et respectent les exigences réglementaires en la matière. Toutefois, la mission a constaté que la Demande de Cotation du marché **relatif à l'entretien et la réparation des climatiseurs de l'ANDF N°1855**, n'a pas dissocié les expériences spécifiques des anciennes entreprises et celles des entreprises naissantes. En effet, les mêmes critères de qualification du personnel (profil, diplôme et année d'expérience) sont demandés pour les entreprises anciennes et celles qui n'ont pas encore trois ans d'existence sans aucune dissociation.

Opinion de l'Auditeur :

Avec un **taux moyen de performance de 99,98 %** pour l'ensemble des six (06) marchés audités, l'étape relative à la **conformité du dossier d'appel à concurrence** est jugée très **satisfaisante**.

Risques :

- Risque d'exclusion injustifiée des entreprises naissantes : l'application des mêmes exigences de qualification du personnel peut exclure automatiquement les entreprises récentes, même si elles disposent de compétences suffisantes ;
- Risque de non-conformité aux principes fondamentaux des marchés publics : Le principe de **libre accès à la commande publique** et de **traitement équitable des candidats** peut être compromis si certaines catégories d'opérateurs ne peuvent pas concourir.

Recommandations :

Il est recommandé à l'Autorité Contractante d'adapter les critères de qualification afin de distinguer clairement les exigences applicables aux entreprises expérimentées de celles destinées aux entreprises naissantes, conformément à la réglementation.

L'AC est également invitée à aligner systématiquement les critères sur les Dossiers Types de l'ARMP et à renforcer la procédure interne de validation des pièces de passation avant publication.

Vérification de la conformité aux règles d'information et de transparence

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des règles d'information et de transparence relatives aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés sélectionnés se présente comme suit :

Tableau n°10 : Résultats de la vérification de la conformité aux règles d'information et de transparence

N° de Marchés	Libellés des Marchés	Montant	Mode de passation	Statut "Auditabilité"	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
					% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
DRP Marché N°167 du 26/07/2023	Achat de fournitures de bureaux	19 418 750 FCFA	DRP	Auditable	86%	0%	14%	86%
DRP Marché N°1096 du 12/05/2023	Acquisition d'imprimés techniques (papeterie de TF et divers)	19 281 200 FCFA	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
DRP Marché N°1095 du 12/05/2023	Gardiennage et surveillance des BCDF d'Abomey, de Dassa-Zoumè, de Parakou, de Kandi, de Djougou et de Natitingou Lot n°2	27 264 000 FCFA	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
DC Marché N°1855 du 25/07/2022	Entretien et réparation des climatiseurs de l'ANDF	5 026 918 FCFA	DC	Auditable	100%	0%	0%	100%
DC Marché N°2337 du 17/10/2023	Acquisition de climatiseurs et aménagement de bureaux	4 290 716 FCFA	DC	Auditable	100%	0%	0%	100%
DRP Marché N°2336 du 17/10/2023	Acquisition de matériels informatiques	17 759 000 FCFA	DRP	Auditable	86%	0%	14%	86%
Taux moyen de performance								95,24%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A7)

Constats :

L'examen des six (06) marchés audités, passés par DRP et DC, a permis de vérifier le respect des **règles d'information et de transparence**. Il ressort que tous les marchés respectent globalement ces exigences, les informations relatives aux procédures, aux critères de sélection et aux résultats étant correctement communiquées et documentées. Toutefois, la mission a relevé une absence de preuves de publication de l'avis d'attribution définitive des marchés suivants :

- 1- DRP du Marché N°167 du 26/07/2023 relatif à l'Achat de fournitures de bureaux ;
- 2- DRP Marché N°2336 du 17/10/2023 relatif à l'Acquisition de matériels informatiques.

Opinion de l'Auditeur

Dans l'ensemble, le taux moyen de performance de **95,24%** démontre que l'Autorité Contractante assure un niveau très satisfaisant de transparence et de diffusion de l'information conformément à la réglementation en vigueur. Cependant, les avis d'attribution définitive des marchés N°167 et N°2336 n'ont pas été publiés.

Risques :

- **Risque de non-conformité réglementaire** : l'absence de publication des avis d'attribution définitive peut être considérée comme une violation des obligations de publicité prévues par la réglementation des marchés publics.
- **Risque de limitation de la transparence** : le manque de diffusion complète des informations peut affecter la perception de l'équité et de l'impartialité de l'Autorité Contractante.

Recommandations :

- **Publier sans délai les avis d'attribution définitive** pour tous les marchés, y compris ceux déjà exécutés, afin de respecter pleinement les obligations de transparence.
- **Mettre en place un suivi systématique** de la publication des avis pour s'assurer que chaque marché fait l'objet d'une diffusion officielle.
- **Documenter toutes les publications** dans les dossiers de passation pour faciliter les audits futurs et renforcer la traçabilité.

Vérification de la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité de la réception, de l'ouverture, de l'évaluation et de l'attribution des marchés relatifs aux marchés audités.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés audités se présente comme suit :



Tableau n°11 : Résultats de la vérification de la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution

N°	Référence du marché	Intitulé du Marché	Montant	Mode de passation	Statut "Auditabilité"	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
1	DRP Marché N°167 du 26/07/2023	Achat de fournitures de bureaux	19 418 750	DRP	Auditable	100,00%	0%	0,00%	100%
2	DRP Marché N°1096 du 12/05/2023	Acquisition d'imprimés techniques (papeterie de TF et divers)	19 281 200	DRP	Auditable	100,00%	0%	0,00%	100%
3	DRP Marché N°1095 du 12/05/2023	Gardiennage et surveillance des BCDF d'Abomey, de Dassa-Zoumè, de Parakou, de Kandi, de Djougou et de Natitingou Lot n°2	27 264 000	DRP	Auditable	100,00%	0%	0,00%	100%
4	DC Marché N°1855 du 25/07/2022	Entretien et réparation des climatiseurs de l'ANDF	5 026 918	DC	Auditable	100,00%	0%	0,00%	100%
5	DC Marché N°2337 du 17/10/2023	Acquisition de climatiseurs et aménagement de bureaux	4 290 716	DC	Auditable	100,00%	0%	0,00%	100%
6	DRP Marché N°2336 du 17/10/2023	Acquisition de matériels informatiques	17 759 000	DRP	Auditable	100,00%	0%	0,00%	100%
Taux moyen de performance									100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A8)

Opinion de l'Auditeur :

Avec un taux moyen de performance de **100%**, la conformité des étapes de réception, d'ouverture, d'évaluation et d'attribution des marchés est jugée **très satisfaisante**.

Vérification de l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi

La mission a procédé à l'évaluation de l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi, relatifs aux marchés audités et pour lesquels ces avis sont requis.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés audités se présente comme suit :

Tableau n°12 : Résultats de la vérification de l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent

N°	Référence du marché	Intitulé du Marché	Montant	Mode de passati on	Statut "Auditabilité"	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
1	DRP Marché N°167 du 26/07/2023	Achat de fournitures de bureaux	19 418 750	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
2	DRP Marché N°1096 du 12/05/2023	Acquisition d'imprimés techniques (papeterie de TF et divers)	19 281 200	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
3	DRP Marché N°1095 du 12/05/2023	Gardiennage et surveillance des BCDF d'Abomey, de Dassa-Zoumè, de Parakou, de Kandi, de Djougou et de Natitingou Lot n°2	27 264 000	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
4	DRP Marché N°2336 du 17/10/2023	Acquisition de matériels informatiques	17 759 000	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance									100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A9)

Opinion de l'Auditeur :

L'audit des quatre (04) marchés passés par DRP a permis de vérifier l'**existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi**.

Dans l'ensemble, les marchés sont jugés conformes, avec un taux moyen de performance de **100 %**, indiquant un niveau très satisfaisant de respect des procédures.

Vérification de la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente relatifs aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

La synthèse consolidée des résultats pour les six marchés audités se présente comme suit :

Tableau n°13 : Résultats de la vérification de la conformité du processus d'approbation des marchés

Référence du marché	Intitulé du Marché	Montant	Mode de passation	Statut "Auditabilité"	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
					% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
DRP Marché N°167 du 26/07/2023	Achat de fournitures de bureaux	19 418 750 FCFA	DRP	Auditabile	100%	0%	0%	100%
DRP Marché N°1096 du 12/05/2023	Acquisition d'imprimés techniques (papeterie de TF et divers)	19 281 200 FCFA	DRP	Auditabile	100%	0%	0%	100%
DRP Marché N°1095 du 12/05/2023	Gardiennage et surveillance des BCDF d'Abomey, de Dassa-Zoumè, de Parakou, de Kandi, de Djougou et de Natitingou Lot n°2	27 264 000 FCFA	DRP	Auditabile	100%	0%	0%	100%
DC Marché N°1855 du 25/07/2022	Entretien et réparation des climatiseurs de l'ANDF	5 026 918 FCFA	DC	Auditabile	100%	0%	0%	100%
DC Marché N°2337 du 17/10/2023	Acquisition de climatiseurs et aménagement de bureaux	4 290 716 FCFA	DC	Auditabile	100%	0%	0%	100%
DRP Marché N°2336 du 17/10/2023	Acquisition de matériels informatiques	17 759 000 FCFA	DRP	Auditabile	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance								100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A10)

Opinion de l'Auditeur :

L'audit du processus d'approbation des six (06) marchés passés par l'autorité compétente montre que, dans l'ensemble, les marchés sont approuvés. Avec un taux moyen de performance de **100 %**, le **processus d'approbation est jugé très satisfaisant**.

Synthèse des résultats de la procédure de passation des marchés

Au terme de l'évaluation, la synthèse des résultats de la procédure de passation est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°14 : Conformité de la procédure de passation des marchés auditables

N°	Références du Marché	Intitulé du Marché	Montant	Mode de passation	Statut "Auditabilité"	Taux de performance par marché					Taux moyen de Performance
						Vérification de la conformité du dossier d'appel à la concurrence et de l'invitation à soumissionner	Vérification de la conformité aux règles d'information et de transparence	Vérification de la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés	Vérification de l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi	Vérification de la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente	
1	DRP Marché N°167 du 26/07/2023	Achat de fournitures de bureaux	19 418 750 FCFA	DRP	Auditable	100%	85,71%	100%	100%	100%	97,14%
2	DRP Marché N°1096 du 12/05/2023	Acquisition d'imprimés techniques (papeterie de TF et divers)	19 281 200 FCFA	DRP	Auditable	100%	100,00%	100%	100%	100%	100%
3	DRP Marché N°1095 du 12/05/2023	Gardiennage et surveillance des BCDF d'Abomey, de Dassa-Zoumè, de Parakou, de Kandi, de Djougou et de Natitingou Lot n°2	27 264 000 FCFA	DRP	Auditable	100%	100,00%	100%	100%	100%	100%
4	DRP Marché N°2336 du 17/10/2023	Acquisition de matériels informatiques	5 026 918 FCFA	DRP	Auditable	98,69%	100,00%	100%	100%	100%	99,74%
5	DC Marché N°2337 du 17/10/2023	Acquisition de climatiseurs et aménagement de bureaux	4 290 716 FCFA	DC	Auditable	100%	100%	100%	NA	100%	100%
6	DC Marché N°1855 du 25/07/2022	Entretien et réparation des climatiseurs de l'ANDF	17 759 000 FCFA	DC	Auditable	100%	85,71%	100%	NA	100%	96,43%
Taux moyen de performance						99,78%	95,24%	100%	100%	100%	98,88%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille **Synthèse Passation**)

Opinion de l'Auditeur :

Avec un taux moyen de performance de **98,88%** l'auditeur considère que la **procédure de passation est très satisfaisante**. Les écarts identifiés restent **mineurs** et ne constituent pas un manquement grave aux exigences réglementaires.

Vérification du respect des délais dans la passation des marchés

Le tableau ci-dessous synthétise le niveau de respect des délais pour chaque marché, en tenant compte de toutes les étapes de la procédure. Il inclut également la vérification du respect des deux délais obligatoires notamment délai de dépôt des offres et délais de recours.

Tableau n°15 : Synthèse du respect des délais par marché

N° du Marché	Libellé du marché	Montant	Mode de passation	Statut "Auditable"	Respect des délais de passation			Respect des délais obligatoires	
					Total (Respecté)	% Respecté	Taux de performance	Délai de remise des offres	Délai d'attente de recours
DRP Marché N°167 du 26/07/2023	Achat de fournitures de bureaux	19 418 750 FCFA	DRP	Auditable	4	80%	80%	Respecté	Respecté
DRP Marché N°1096 du 12/05/2023	Acquisition d'imprimés techniques (papeterie de TF et divers)	19 281 200 FCFA	DRP	Auditable	5	100%	100%	Respecté	Respecté
DRP Marché N°1095 du 12/05/2023	Accord-Cadre pour le Gardiennage et la surveillance des BCDP d'Abomey, de Dassa-zoumè, de Parakou, de Kandi, de Djougou et de Natitingou Lot n°2 (contrat subséquent)	27 264 000 FCFA	DRP	Auditable	3	60%	60%	Respecté	Respecté
DC Marché N°1855 du 25/07/2022	Entretien et réparation des climatiseurs de l'ANDF	5 026 918 FCFA	DC	Auditable	2	40%	40%	Respecté	Respecté
DC Marché N°2337 du 17/10/2023	Acquisition de climatiseurs et aménagement de bureaux	4 290 716 FCFA	DC	Auditable	4	80%	80%	Respecté	Respecté
DRP Marché N°2336 du 17/10/2023	Acquisition de matériels informatiques	17 759 000 FCFA	DRP	Auditable	3	60%	60%	Respecté	Respecté
Taux moyen de performance							70%	100%	100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille **Délai de Passation**)

Constats :

L'analyse du respect des délais réglementaires de passation montre que :

a. Sur l'ensemble des six (06) marchés audités

- Le **taux moyen de performance** est de **70%**.
- Les délais de **dépôt des offres** sont respectés sur tous les marchés (100 %).
- Le **délai d'attente de recours** est respecté dans **100 %** des cas.

b. Principaux constats par marché

1. **Marché DRP N°167 (fournitures de bureau)**
 - Dépassements de 2 jours ouvrables pour la notification (au lieu de 1 jour).
 - Absence de preuves de publication de l'avis d'attribution définitive.
2. **Accord-cadre DRP N°1095 (gardiennage)**
 - Dépassement du délai de validité des offres de **27 jours** sans prorogation.
 - Absence de preuves de notification de l'attribution définitive.
3. **Accord-cadre DC N°1855 (entretien climatiseurs)**
 - Dépassement du délai d'évaluation de **6 jours**.
 - Dépassement du délai de validité des offres de **23 jours** sans prorogation.
 - Absence de preuves de notification de l'attribution définitive.
4. **Marché DC N°2337 (acquisition de climatiseurs)**
 - Taux global de respect des délais : **80 %**.
 - Absence de preuves de notification de l'attribution définitive.
5. **Marché DRP N°2336 (matériels informatiques)**
 - Taux global de respect des délais : **60 %**.
 - Les délais de dépôt des offres et du recours sont respectés.

Opinion de l'Auditeur :

Au regard des constats faits, l'auditeur estime que le **niveau de conformité au taux de performance** est d'une performance **insatisfaisante (70%)**.

Risques :

- Contestations juridiques possibles par les soumissionnaires (notification manquante).
- Risque de gestion des plaintes en cas de non-respect du délai d'attente de recours ;
- Allongement injustifié des délais d'attribution avec impact sur l'exécution des projets. :
- Faiblesse dans la transparence et l'équité du processus d'achat ;
- Exposition à des coûts additionnels ou recours indemnitaires pour dépassement des délais de Validité des offres.

Recommandations :

- Respecter strictement tous les délais réglementaires (notification, évaluation, délai d'attente de recours).
- Émettre et archiver systématiquement les prorogations des délais de validité des offres.
- Conserver toutes les preuves de publication et de notification des avis d'attribution définitive.
- Mettre en place un suivi interne automatisé des délais et responsabiliser les acteurs concernés ;
- Former le personnel sur les exigences réglementaires concernant les délais et la traçabilité.

Vérification de la conformité des marchés attribués par gré à gré

L'échantillon d'audit ne comporte aucun marché attribué par gré à gré. En conséquence, la mission n'a pas été en mesure d'apprécier la conformité des procédures de passation selon cette modalité.

Vérification de la présence d'indices de collusion dans la procédure de passation

Conformément aux dispositions du Code des marchés publics du Bénin la mission a procédé à l'évaluation des **indices de collusion** dans la procédure de passation des marchés sélectionnés.

La synthèse des résultats, extraite de ce fichier, est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n°16 : Évaluation des indices de collusion dans les marchés audités

N° de Marchés	Libellé des Marchés	Montant	Mode de passation	Statut "Auditabilité"	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
					% Elevé	% Moyenne	% Faible	
DRP Marché N°167 du 26/07/2023	Achat de fournitures de bureaux	19 418 750 FCFA	DRP	Auditable	0%	0%	100%	0%
DRP Marché N°2335 du 17/10/2023	Acquisition d'imprimés techniques (papeterie de TF et divers)	19 281 200 FCFA	DRP	Auditable	0%	0%	100%	0%
DRP Marché N°1095 du 12/05/2023	Gardiennage et surveillance des BCDP d'Abomey, de Dassa-Zoumè, de Parakou, de Kandi, de Djougou et de Natitingou Lot n°2	27 264 000 FCFA	DRP	Auditable	0%	0%	100%	0%
DC Marché N°1855 du 25/07/2022	Entretien et réparation des climatiseurs de l'ANDF	5 026 918 FCFA	DC	Auditable	0%	0%	100%	0%
DC Marché N°2337 du 17/10/2023	Acquisition de climatiseurs et aménagement de bureaux	4 290 716 FCFA	DC	Auditable	0%	0%	100%	0%
DRP Marché N°2336 du 17/10/2023	Acquisition de matériels informatiques	17 759 000 FCFA	DRP	Auditable	0%	0%	100%	0%
Taux moyen de performance								0%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A15)

Opinion de l'Auditeur :

Au regard des vérifications effectuées, les résultats obtenus font ressortir un **indice d'alerte de 0 %**. En conséquence, aucune indication de collusion n'a été relevée dans la procédure de passation des marchés audités.

Vérification de l'absence de conflit d'intérêt dans la procédure de passation

La mission a procédé à l'évaluation des indices de conflit d'intérêt dans la procédure de passation des marchés sélectionnés.

La synthèse des résultats, extraite de ce fichier, est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n°17 : Évaluation des indices de conflit d'intérêt dans les marchés audités

N° de Marchés	Libellé des Marchés	Montant	Mode de passation	Statut "Auditabilité"	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
					% Elevé	% Moyenne	% Faible	
DRP Marché N°167 du 26/07/2023	Achat de fournitures de bureaux	19 418 750 FCFA	DRP	Auditable	0%	0%	100%	0%
DRP Marché N°2335 du 17/10/2023	Acquisition d'imprimés techniques (papeterie de TF et divers)	19 281 200 FCFA	DRP	Auditable	0%	0%	100%	0%
DRP Marché N°1095 du 12/05/2023	Gardiennage et surveillance des BCDF d'Abomey, de Dassa-Zoumè, de Parakou, de Kandi, de Djougou et de Natitingou Lot n°2	27 264 000 FCFA	DRP	Auditable	0%	0%	100%	0%
DC Marché N°1855 du 25/07/2022	Entretien et réparation des climatiseurs de l'ANDF	5 026 918 FCFA	DC	Auditable	0%	0%	100%	0%
DC Marché N°2337 du 17/10/2023	Acquisition de climatiseurs et aménagement de bureaux	4 290 716 FCFA	DC	Auditable	0%	0%	100%	0%
DRP Marché N°2336 du 17/10/2023	Acquisition de matériels informatiques	17 759 000 FCFA	DRP	Auditable	0%	0%	100%	0%
Taux moyen de performance								0%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A16)

Opinion de l'Auditeur :

Au regard des vérifications effectuées, les résultats obtenus font ressortir un **indice global d'alerte de 0%**. En conséquence, aucune indication de conflit d'intérêt n'a été relevée dans la procédure de passation des marchés audités.

Appréciation finale de la conformité de la procédure de passation

La mission a procédé à une synthèse des résultats consolidés. Cette synthèse combine :

- le taux de performance de la procédure de passation par marché ;
- l'inscription du marché au PPM ;
- le respect du délai de dépôt des offres ;
- l'approbation du marché.

La conclusion sur la conformité du marché à l'étape de la procédure de passation prend cumulativement en compte les quatre conditions précédentes (**c'est-à-dire : le marché est déclaré conforme, si le taux de performance est d'au moins 80%, le marché est inscrit au PPM, le délai de dépôt des offres est respecté et le marché est approuvé**).

Le tableau ci-dessous présente les résultats consolidés pour l'ensemble des marchés auditables :

Tableau n°18 : Évaluation finale de la conformité de la procédure de passation

N°	Référence es du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Taux de Performance (taux moyen)	Inscription du marché dans le PPM (Inscrit ou non Inscrit)	Délais de dépôt des offres (respecté ou non respecté)	Approbation du marché	Opinion de l'Auditeur			Observations (Motifs et impact des écarts)
									Conclusion (conforme ou non conforme)	Appréciation de l'indice d'alerte de collusion	Appréciation de l'indice d'alerte de conflit d'intérêt	
1	DRP Marché N°167 du 26/07/2023	Achat de fournitures de bureaux	19 418 750	DRP	97,14%	Inscrit	Respecté	Oui	Conforme	Absence d'indices de collusion	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Aucun écart significatif. Tous les critères remplis
2	DRP Marché N°2335 du 17/10/2023	Acquisition d'imprimés techniques (papeterie de TF et divers)	19 281 200	DRP	100,00%	Inscrit	Respecté	Oui	Conforme	Absence d'indices de collusion	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Aucun écart significatif. Tous les critères remplis
3	DRP Marché N°1095 du 12/05/2023	Gardiennage et surveillance des BCDF d'Abomey, de Dassa-Zoumè, de Parakou, de Kandi, de Djougou et de Natitingou Lot n°2	27 264 000	DRP	100,00%	Inscrit	Respecté	Oui	Conforme	Absence d'indices de collusion	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Écart moyennement significatif lié au fait du non-respect du délai d'attente.
4	DC Marché N°1855 du 25/07/2022	Entretien et réparation des climatiseurs de l'ANDF	5 026 918	DC	99,74%	Inscrit	Respecté	Oui	Conforme	Absence d'indices de collusion	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Aucun écart significatif. Tous les critères remplis
5	DC Marché N°2337 du 17/10/2023	Acquisition de climatiseurs et aménagement de bureaux	4 290 716	DC	100,00%	Inscrit	Respecté	Oui	Conforme	Absence d'indices de collusion	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Aucun écart significatif. Tous les critères remplis
6	DRP Marché N°2336 du 17/10/2023	Acquisition de matériels informatiques	17 759 000	DRP	96,43%	Inscrit	Respecté	Oui	Conforme	Absence d'indices de collusion	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Aucun écart significatif. Tous les critères remplis

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A18)

Analyse quantitative :

L'audit a porté sur **6 marchés**, dont tous ont été jugés globalement **conformes**.

Le **taux moyen de performance**, calculé à partir des indicateurs individuels de chaque marché, s'établit à **98,88%**, traduisant un respect très satisfaisant des procédures de passation. Tous les marchés sont également **inscrits au PPM**, ce qui renforce la transparence et la traçabilité. Concernant les **délais obligatoires**, le délai de dépôt des offres a été respecté dans l'ensemble, ainsi que le **délai d'attente de recours**.

Analyse qualitative :

L'analyse qualitative montre que la plupart des marchés présentent une **performance très satisfaisante**. Aucun indice de collusion ni de conflit d'intérêt n'a été identifié. Les écarts relevés restent mineurs ou modérés.

Conclusion générale :

Bien que la majorité des marchés audités soient conformes aux exigences, les irrégularités constatées dans certains marchés requièrent une attention particulière. Il est recommandé de renforcer les mécanismes de contrôle pour éviter les écarts susceptibles d'affecter la régularité des procédures.

Ainsi, l'audit conclut que **les marchés audités sont conformes**, tout en recommandant un renforcement du suivi de la complétude des dossiers pour garantir une conformité durable et une meilleure sécurisation des processus de passation.

Commentaire de l'autorité contractante sur la conclusion générale relative à la conformité de la procédure de passation

Les commentaires reçus de l'ANDF figurent en annexe 4 du présent rapport.

6.3 Évaluation de la procédure d'exécution des marchés sélectionnés

Cette section vise à évaluer la conformité de la gestion administrative de l'exécution des marchés sélectionnés, à travers deux volets complémentaires :

- la vérification de la régularité des documents requis pour le suivi général de l'exécution (ordres de service, certificats de paiement, procès-verbaux de réception, garanties de bonne exécution, attestations d'assurance, etc.) ;
- l'analyse de la gestion des situations particulières, telles que les avenants, les cas de résiliation ou les interruptions de chantier.

L'objectif est d'apprécier la capacité de l'autorité contractante à encadrer de manière conforme l'exécution contractuelle, en se référant aux obligations réglementaires et contractuelles en vigueur.

6.3.1. **Vérification de la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés**

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés se présente comme suit :

Tableau n°19 : Synthèse des résultats de l'évaluation de la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution

N°	Référence du marché	Intitulé du Marché	Montant	Mode de passation	Statut "Auditabilité"	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
1	DRP Marché N°167 du 26/07/2023	Achat de fournitures de bureaux	19 418 750	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
2	DRP Marché N°1096 du 12/05/2023	Acquisition d'imprimés techniques (papeterie de TF et divers)	19 281 200	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
3	DRP Marché N°1095 du 12/05/2023	Gardiennage et surveillance des BCDF d'Abomey, de Dassa-Zoumè, de Parakou, de Kandi, de Djougou et de Natitingou Lot n°2	27 264 000	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
4	DC Marché N°1855 du 25/07/2022	Entretien et réparation des climatiseurs de l'ANDF	5 026 918	DC	Auditable	100%	0%	0%	100%
5	DC Marché N°2337 du 17/10/2023	Acquisition de climatiseurs et aménagement de bureaux	4 290 716	DC	Auditable	100%	0%	0%	100%
6	DRP Marché N°2336 du 17/10/2023	Acquisition de matériels informatiques	17 759 000	DRP	Auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance									100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A11)

Opinion de l'Auditeur :

Le taux moyen de performance global est de **100%**, traduisant une gestion administrative **très satisfaisante** de l'exécution des marchés.

6.3.2. **Évaluation du respect des délais d'exécution des marchés sélectionnés**

La mission a procédé à l'évaluation du respect des délais contractuels d'exécution pour chaque marché sélectionné, sur la base des dates extraites des documents collectés (ordre de service, procès-verbal de réception provisoire, contrat, informations spécifiques sur le changement des délais initialement prévus en cas d'ajournement ou de prise d'avenant relatif à la modification des délais, etc.).

Le tableau suivant synthétise les résultats obtenus. Il présente, pour chaque marché, les données suivantes :

- la durée d'exécution contractuelle prévue ;
- la durée réellement observée déduction faite de la période d'ajournement ;
- le niveau de respect ou de dépassement des délais contractuels constaté. Et, le cas échéant, la présence d'avenants, de pénalités ou de justifications formelles.

Tableau n°20 : Synthèse des résultats de l'évaluation du respect des délais contractuels d'exécution

N°	Référence es du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Durée contractuelle	Durée réelle	Respect des délais (Conforme ou non conforme)	Application de pénalités (OUI ou NON)	Observations
1	DRP Marché N°167 du 26/07/2023	Achat de fournitures de bureaux	19 418 750 FCFA	DRP	30	15	Conforme	NON	Respect du délai contractuel
2	DRP Marché N°2335 du 17/10/2023	Acquisition d'imprimés techniques (papeterie de TF et divers)	19 281 200 FCFA	DRP	30	60	Non-Conforme	OUI	le délai contractuel a été dépassé de 30 jours
3	DRP Marché N°1095 du 12/05/2023	Gardiennage et surveillance des BCDF d'Abomey, de Dassa-Zoumè, de Parakou, de Kandi, de Djougou et de Natitingou Lot n°2	27 264 000 FCFA	DRP	363	363	Conforme	NON	Respect du délai contractuel
4	DC Marché N°1855 du 25/07/2022	Entretien et réparation des climatiseurs de l'ANDF	5 026 918 FCFA	DC	198	198	Conforme	NON	Respect du délai contractuel
5	DC Marché N°2337 du 17/10/2023	Acquisition de climatiseurs et aménagement de bureaux	4 290 716 FCFA	DC	30	17	Conforme	NON	Respect du délai contractuel
6	DRP Marché N°2336 du 17/10/2023	Acquisition de matériels informatiques	17 759 000 FCFA	DRP	30	15	Conforme	NON	Respect du délai contractuel

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A19)

Constats :

- Sur les six (06) marchés analysés, **cinq (05)** ont été exécutés **dans les délais contractuels**, montrant un respect global satisfaisant des échéances prévues.
- Un seul marché, celui relatif à l'**Acquisition d'imprimés techniques**, a connu un **dépassement de délai de 30 jours** avec application des pénalités de retard après la mise en demeure,
- Aucun avenant de prorogation, justification formelle d'ajournement ou modification des délais n'a été relevé dans les dossiers examinés.

- La majorité des dossiers présentent une bonne traçabilité des dates (ordre de service, réception provisoire, documents d'exécution).

Opinion de l'Auditeur :

Sur l'ensemble des marchés audités, **les délais d'exécution des marchés audités sont globalement respectés, avec un seul cas isolé de dépassement ayant fait l'objet d'un traitement conforme aux exigences contractuelles (application de pénalités).**

L'auditeur estime que le dispositif de suivi des délais est **généralement très satisfaisant**, mais peut être renforcé pour éviter les dépassements ponctuels.

Risques :

Le dépassement observé expose l'AC à des risques de retard dans la disponibilité des prestations, à des risques financiers liés à d'éventuels surcoûts ou litiges, à un risque de non-conformité en cas de répétition des dépassements de délais, ainsi qu'à un risque de faiblesse dans la planification et le suivi de l'exécution des marchés.

Recommandations :

Renforcer le dispositif de suivi des délais d'exécution, notifier systématiquement au titulaire ses obligations contractuelles, documenter toute demande ou situation de prorogation ou de retard, continuer à appliquer strictement les pénalités prévues en cas de dépassement, et former les agents impliqués au suivi rigoureux des délais contractuels.

6.3.3. *Appréciation finale de la gestion administrative et technique d'exécution*

La mission a procédé à une synthèse des résultats consolidés. Cette synthèse combine :

- les taux de performance sur la gestion administrative par marché ;
- les motifs et impact des écarts constatés.
- la conclusion sur la conformité du marché à l'étape de la gestion administrative, technique prend en compte le taux de performance qui doit être d'au moins 80% pour déclarer un marché conforme.

Tableau n°21 : Evaluation finale de la conformité de la procédure d'exécution

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Statut "Auditabilité"	Taux de Performance	Opinion de l'Auditeur		Observations (Motifs et impact des écarts)
							Appréciation de la Performance (selon le barème)	Conclusion (conforme ou non conforme)	
1	DRP Marché N°167 du 26/07/2023	Achat de fournitures de bureaux	19 418 750 FCFA	DRP	Auditable	100%	Très Satisfaisante	Conforme	
2	DRP Marché N°2335 du 17/10/2023	Acquisition d'imprimés techniques (papeterie de TF et divers)	19 281 200 FCFA	DRP	Auditable	100%	Très Satisfaisante	Conforme	
3	DRP Marché N°1095 du 12/05/2023	Accord-Cadre pour le Gardiennage et la surveillance des BCDF d'Abomey, de Dassa-zoumé, de Parakou, de Kandi, de Djougou et de Natitingou Lot n°2 (contrat subséquent)	27 264 000 FCFA	DRP	Auditable	100%	Très Satisfaisante	Conforme	
4	DC Marché N°1855 du 25/07/2022	Entretien et réparation des climatiseurs de l'ANDF	5 026 918 FCFA	DC	Auditable	100%	Très Satisfaisante	Conforme	
5	DC Marché N°2337 du 17/10/2023	Acquisition de climatiseurs et aménagement de bureaux	4 290 716 FCFA	DC	Auditable	100%	Très Satisfaisante	Conforme	
6	DRP Marché N°2336 du 17/10/2023	Acquisition de matériels informatiques	17 759 000 FCFA	DRP	Auditable	100%	Très Satisfaisante	Conforme	

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A20)

1- Analyse quantitative

L'audit des **6 marchés** révèle une **conformité totale** aux exigences de la procédure d'exécution. Chacun des marchés présente un **taux de performance de 100 %**, traduisant un respect rigoureux de toutes les étapes prévues dans le processus. Tous les marchés sont **inscrits au PPM**, garantissant transparence et traçabilité.

Concernant le **respect des délais d'exécution**, 5 marchés ont parfaitement respecté les échéances prévues. Un seul marché (Contrat 2335) a présenté un **retard**, mais celui-ci a été compensé par l'application des **pénalités prévues**, limitant ainsi l'impact sur la conformité globale.

2- Analyse qualitative

L'appréciation qualitative confirme la performance exceptionnelle des marchés audités. Tous ont été jugés **Très Satisfaisants**, illustrant une exécution efficace et conforme aux standards. Aucun indice de collusion ou de conflit d'intérêt n'a été relevé, attestant d'une gestion transparente et sécurisée. Les écarts observés sont mineurs et ne compromettent en rien la régularité et la fiabilité des procédures.

Conclusion générale :

L'audit met en évidence une **gestion exemplaire** des marchés. Les **6 marchés audités** respectent pleinement les procédures, avec un **taux de performance de 100 %**, témoignant d'une conformité totale et d'une exécution rigoureuse. Le retard ponctuel sur le marché 2335, correctement traité par l'application des pénalités, ne remet pas en cause cette conformité.

En résumé, la passation et l'exécution de ces marchés sont **très satisfaisantes**, reflétant un haut niveau de professionnalisme, de transparence et de rigueur dans la gestion des marchés publics.

6.3.4. **Commentaire de l'autorité contractante (sur la conformité de la gestion administrative, technique et du respect des délais d'exécution des marchés sélectionnés)**

L'autorité contractante n'a pas fait de commentaires.

6.3.5. **Vérification de la conformité de la gestion administrative particulière de l'exécution des marchés**

Cette étape de vérification vise à apprécier la manière dont l'autorité contractante prend en charge ces situations particulières, en s'assurant du respect des procédures prévues par la réglementation en vigueur. Elle permet également d'évaluer sa capacité à gérer efficacement ces cas exceptionnels, tout en veillant à préserver la continuité des prestations et à encadrer les risques liés à l'exécution contractuelle.

Contrôle de la conformité dans la gestion des avenants

Ce contrôle vise à vérifier si les avenants respectent les conditions de fond et de forme prévues par la législation en vigueur, notamment en termes de justification, de seuils autorisés et de procédures d'approbation.

La mission a procédé à la vérification de la conformité des avenants conclus dans le cadre des marchés publics audités.

Tableau n°22 : Conformité des avenants

N°	Références de l'avenant	Intitulé de l'avenant	Montant	Résultats de l'évaluation			Niveau de performance
				% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
1	DC Marché N°2337 du 17/10/2023	Acquisition de climatiseurs et aménagement de bureaux	4 290 716 FCFA	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance							100%

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille A13)

Opinion de l'Auditeur

Commentaire :

L'analyse des pièces justificatives et des procédures montre que l'avenant unique audité présente un **niveau de performance de 100%**, traduisant une conformité totale avec la réglementation en vigueur.

- **Sur le respect des conditions de prise de l'avenant** : Les motifs ayant conduit à la signature de cet avenant sont dûment justifiés par des contraintes techniques imprévues apparues lors de

l'aménagement des bureaux. Les étapes de validation et d'approbation par les autorités compétentes ont été scrupuleusement respectées avant toute exécution des prestations complémentaires.

- **Sur l'impact financier (Seuil de l'avenant)** : Le montant de cet avenant s'élève à **850 000 FCFA**. Rapporté au montant d'attribution initial du marché de Demande de Cotation (DC), qui est de **4 290 716 FCFA**, cet avenant représente un pourcentage d'augmentation exact de **19,81%**. Cette modification financière reste strictement en deçà du seuil légal maximum autorisé par la réglementation sur les marchés publics (généralement fixé à 30% pour ce type de procédure), confirmant ainsi la régularité, le respect des plafonds réglementaires et la bonne maîtrise budgétaire de la modification contractuelle.

Opinion de l'Auditeur

Le niveau de performance obtenu est de **100 %**, indiquant une maîtrise très satisfaisante du processus d'élaboration et de validation des avenants.

Vérification de la conformité dans la gestion des résiliations de marchés audités

La mission a procédé à la vérification de la conformité de la résiliation des marchés sélectionnés. Cette évaluation s'est appuyée sur les grilles de vérification de conformité, et a été renseignée dans le fichier Excel, sur la feuille normée intitulée « RESILIATION », annexée au présent rapport.

Au terme des diligences mises en œuvre, nous avons noté qu'aucun des marchés audités n'a fait objet de résiliation au cours de la période sous revue.

6.4 Appréciation générale de la conformité des procédures de passation et d'exécution

L'appréciation générale de la conformité des procédures de passation et d'exécution auditées repose sur la consolidation des résultats obtenus à l'issue de l'analyse des marchés sélectionnés. Elle permet de porter une opinion globale sur la régularité de chaque marché, à partir de deux axes d'évaluation complémentaires :

- **l'analyse de la procédure de passation**, depuis la planification des acquisitions jusqu'à l'attribution du marché, en tenant compte des modalités prévues dans le Plan de Passation des Marchés (PPM) ;
- **l'évaluation de la procédure d'exécution des marchés (gestion administrative générale de l'exécution**, gestion administrative particulière de l'exécution et évaluation du niveau de respect des délais contractuels d'exécution des marchés publics), fondée sur les pièces justificatives et le déroulement contractuel.

Les résultats sont structurés dans un tableau récapitulatif, renseigné pour chaque marché audité, permettant d'identifier les marchés conformes, ceux présentant des irrégularités mineures ou majeures, ainsi que les observations associées. Pour déclarer un marché définitivement conforme (pour tout le cycle de gestion), il faut que le marché soit conjointement conforme à l'étape de la procédure de passation et à l'étape de la procédure d'exécution.

Tableau n°23 : Synthèse résultat de l'appréciation globale de la procédure de passation et d'exécution

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Opinion de l'Auditeur sur la procédure de passation : "Conforme ou Non Conforme"	Opinion de l'Auditeur sur la gestion administrative générale de l'exécution : "Conforme ou Non Conforme"	Conclusion générale "Conforme ou Non Conforme"	Observations (Motifs et impact des écarts)
1	DRP Marché N°167 du 26/07/2023	Achat de fournitures de bureaux	19 418 750	DRP	Conforme	Conforme	Conforme	Aucun écart significatif. Tous les critères remplis
2	DRP Marché N°1096 du 12/05/2023	Acquisition d'imprimés techniques (papeterie de TF et divers)	19 281 200	DRP	Conforme	Conforme	Conforme	Aucun écart significatif. Tous les critères remplis
3	DRP Marché N°1095 du 12/05/2023	Gardiennage et surveillance des BCDF d'Abomey, de Dassa-Zoumè, de Parakou, de Kandi, de Djougou et de Natitingou Lot n°2	27 264 000	DRP	Conforme	Conforme	Conforme	Aucun écart significatif. Tous les critères remplis
4	DRP Marché N°2336 du 17/10/2023	Acquisition de matériels informatiques	5 026 918	DRP	Conforme	Conforme	Conforme	Aucun écart significatif. Tous les critères remplis
5	DC Marché N°2337 du 17/10/2023	Acquisition de climatiseurs et aménagement de bureaux	4 290 716	DC	Conforme	Conforme	Conforme	Aucun écart significatif. Tous les critères remplis
6	DC Marché N°1855 du 25/07/2022	Entretien et réparation des climatiseurs de l'ANDF	17 759 000	DC	Conforme	Conforme	Conforme	Aucun écart significatif. Tous les critères remplis

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille Appréciation globale)

Commentaire sur le Tableau de synthèse :

- Marchés sélectionnés**

Sur l'ensemble des 06 marchés sélectionnés, **06 marchés** (soit **(100%)**) ont été jugés **conformes** à l'issue de l'analyse globale des procédures de **passation** et d'**exécution**.

Sur le plan qualitatif, les **observations formulées dans la colonne dédiée** montrent que l'absence d'écart significatif relevé par l'auditeur confirme que ces marchés ont été gérés correctement, tant au niveau de la passation que du suivi administratif.

- **Marchés passés par gré à gré**

Sur l'ensemble des marchés passés par gré à gré audités, **aucun n'a été passé par la procédure de gré à gré.**

- **Avenants audités**

Le niveau de performance obtenu est de **100 %**, indiquant une maîtrise très satisfaisante du processus d'élaboration et de validation des avenants.

- **Marchés résiliés**

Aucun des marchés audités n'a fait objet de résiliation.

En conclusion, Le **niveau global de conformité** des procédures auditées est jugé satisfaisant avec des efforts à renforcer notamment dans :

- le respect des formalités documentaires exigées par les textes ;
- la traçabilité systématique des décisions et actes de gestion contractuelle.

Recommandations :

Les marchés audités sont globalement conformes, mais il est recommandé de **renforcer le respect des formalités documentaires**, notamment la publication des PV d'attribution et la tenue du registre des offres. Il convient également d'**assurer la traçabilité systématique** des décisions et actes de gestion contractuelle et de **suivre rigoureusement les délais d'exécution** des marchés. Enfin, la **formation régulière du personnel** et le maintien des bonnes pratiques pour les avenants contribueront à améliorer la qualité et la transparence de la commande publique.

Des **recommandations spécifiques** doivent être formulées à l'issue de chaque partie pour renforcer les bonnes pratiques, corriger les irrégularités et améliorer la qualité de la commande publique.

6.5 Vérification de la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit précédentes

La mise en œuvre effective des recommandations témoigne de la volonté de corriger les insuffisances relevées, de renforcer la conformité aux règles en vigueur et d'améliorer les performances de la commande publique.

Nous avons demandé sans obtenir le rapport d'audit de la mission de l'exercice 2022 au niveau de l'ANDF. En conséquence, nous n'avons pas été en mesure de vérifier la mise en œuvre des recommandations d'audit précédentes.

6.6 Vérification de la mise en œuvre des décisions de l'ARMP pour les marchés ayant fait l'objet de recours

La mission a évalué la mise en œuvre des décisions rendues par l'ARMP dans le cadre de marchés ayant fait l'objet de recours contentieux.

Les décisions examinées ont été obtenues auprès de l'autorité contractante. L'auditeur a vérifié les suites données à chaque décision sur la base de documents justificatifs (lettres, procès-verbaux, DAO révisé, etc.) et d'entretiens réalisés sur le terrain. L'analyse a révélé ce qui suit :

Tableau n°24 : Mise en œuvre des décisions de l'ARMP

N°	Référence du marché	Intitulé du marché	Date de la décision	Contenu de la décision	Action entreprise	Résultat de l'évaluation	Taux de performance (%)	Justificatifs fournis
1	DRP Marché N°2335 du 17/10/2023	Acquisition d'imprimés techniques (papeterie de TF et divers)	12/09/2023	Déclaration de mal-fondé du recours de la société 3CIElevée de la suspension de la procédure de passation n° F_DAF_71671 du 27/07/2023 relative à l'acquisition d'imprimés techniques (Papeterie de TF divers)	Poursuite de la procédure	Respect de la décision	100%	Poursuite de la procédure
Taux de performance Moyen							100%	

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille « **Mise en œuvre CR** »)

Opinion de l'Auditeur

Avec un taux de performance de **100%**, la mission juge que la mise en œuvre de décisions du CRD **est très satisfaisante**.

6.7 Vérification de la matérialité des marchés sélectionnés

Le contrôle de la matérialité vise à vérifier l'existence physique, fonctionnelle ou documentaire des prestations financées sur les marchés audités. Cette étape permet de s'assurer que les biens, services ou ouvrages payés ont été effectivement livrés, réalisés ou exécutés conformément aux stipulations contractuelles.

La mission a procédé à la vérification de la matérialité des prestations relatives aux marchés sélectionnés.

Cette vérification s'est fondée sur les éléments suivants :

- les documents contractuels (DAO, contrats, PV de réception, décomptes, etc.) ;
- les constats physiques réalisés sur site, ou les preuves documentées (photos, témoignages, rapports de mission de suivi, etc.) ;
- la concordance entre les prestations attendues et les prestations effectivement constatées.

Tableau n°25 : Vérification de la matérialité des prestations

N°	Référence du marché	Intitulé du marché	Type de prestation (travaux, fournitures, services)	Localisation ou bénéficiaire	Constat de matérialité	Observations	Conclusion
1	DRP Marché N°167 du 26/07/2023	Achat de fournitures de bureaux	Fourntiures	ANDF	Conforme	Le marché a été exécuté dans le respect des stipulations contractuelles	Satisfaisante
2	DRP Marché N°2335 du 17/10/2023	Acquisition d'imprimés techniques (papeterie de TF et divers)	Fourntiures	ANDF	Conforme	Le marché a été exécuté dans le respect des stipulations contractuelles	Satisfaisante
3	DRP Marché N°1095 du 12/05/2023	Gardiennage et surveillance des BCDF d'Abomey, de Dassa-Zoumè, de Parakou, de Kandi, de Djougou et de Natitingou Lot n°2	Services	ANDF	Conforme	Le marché a été exécuté dans le respect des stipulations contractuelles	Satisfaisante
4	DC Marché N°1855 du 25/07/2022	Entretien et réparation des climatiseurs de l'ANDF	Services	ANDF	Conforme	Le marché a été exécuté dans le respect des stipulations contractuelles	Satisfaisante
5	DC Marché N°2337 du 17/10/2023	Acquisition de climatiseurs et aménagement de bureaux	Fourntiures	ANDF	Conforme	Le marché a été exécuté dans le respect des stipulations contractuelles	Satisfaisante
6	DRP Marché N°2336 du 17/10/2023	Acquisition de matériels informatiques	Fourntiures	ANDF	Conforme	Le marché a été exécuté dans le respect des stipulations contractuelles	Satisfaisante

Source : Données issues des travaux d'audit (base Excel feuille Matérialité)

7. CONCLUSION

Conformément aux Termes de Références et aux textes juridiques à valeur législative et réglementaires en vigueur, applicables aux différents marchés audités à l'**ANDF**, une revue des marchés échantillonnés a été réalisée au niveau de l'autorité contractante.

L'audit réalisé sur l'ensemble des marchés sélectionnés met en évidence un **niveau global de conformité satisfaisant** avec plusieurs bonnes pratiques respectées par l'Autorité Contractante. Parmi les points forts, il convient de souligner : le **respect majoritaire des délais de passation**, la mise en place régulière du **Comité d'Ouverture des Offres (COE)** conformément aux exigences réglementaires, ainsi que le respect des différentes étapes de passation des marchés publics et des **dossiers types d'appel à concurrence**. Ces éléments traduisent un engagement manifeste en faveur de la transparence, de la rigueur et de la qualité de la commande publique.

Cependant, certaines **faiblesses persistent**, qui nécessitent une attention particulière pour consolider les pratiques de gestion des marchés publics. Il s'agit notamment de la **non publication des avis d'attribution définitive observée dans certains marchés**. Ces lacunes constituent des risques potentiels pour la traçabilité, la transparence et la conformité réglementaire.

En conclusion, si le niveau général de conformité est satisfaisant et reflète un effort notable dans la maîtrise des procédures, **des actions correctives ciblées** doivent être entreprises **par l'Autorité Contractante** pour combler les insuffisances identifiées. Le renforcement du suivi documentaire, de la traçabilité et de la planification financière contribuera à **améliorer durablement la qualité, la transparence et la sécurité des marchés publics**.

8. ANNEXES

Annexe 1 : Liste de présence de restitution

Annexe 2 : Liste des marchés échantillonnés

Annexe 3 : Liste de la documentation à préparer par l'AC

Annexe 4 : Procès -Verbal de restitution



**Annexe 1 : Liste de présence de
restitution**

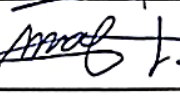
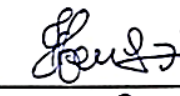


LISTE DE PRESENCE DES SEANCES

RECRUTEMENT DE CABINETS OU FIRMES POUR LA REALISATION DES AUDITS TECHNIQUES INDEPENDANTS DES MARCHES PUBLICS - LOT 1 : AUDIT DES MARCHES PUBLICS
AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023

Autorité Contractante **ANDF**

Date : 22/11/2025

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION/POSTE	CONTACT ET MAIL	EMARGEMENT
1	ZOSITHOUÉ Carlos	ANDF	C/CCI	0135221223 ozodji.houe@firmvest	
2	ALI AMOUM Haffoussator	ANDF	Coll/PAMP	0162696433 mahfouzathameudark@gmail	
3	DOSSOUVI Heloise	ANDF	C - SPRMP	0196968605 dossouvi.heloise@gmail	
4	EDOU Daniel	Belmag- Everest	Auditeur	0159300012 edoumogerstamuel@gmail.com	
5	ADJATAN Régis	BELMAG- Everest	Auditeur	0160266185 regisadjatan@gmail.com	
6	ATCHA Gasmine	BELMAG- Everest	Auditeur	0166328029 Tasmountcha@yahoo.fr	

**Annexe 2 : Liste des marchés
échantillonnés**

ANDF					
N°	Références du contrat	Intitulés du marché	Montant TTC	Mode de passation	Nature du marché
1	DRP Marché N°167 du 26/07/2023	Achat de fournitures de bureaux	19 418 750 FCFA	DRP	Fournitures
2	DRP Marché N°1096 du 12/05/2023	Acquisition d'imprimés techniques (papeterie de TF et divers)	19.281.200 FCFA	DRP	Fournitures
3	DRP Marché N°1095 du 12/05/2023	Gardiennage et surveillance des BCDF d'Abomey, de Dassa-Zoumè, de Parakou, de Kandi, de Djougou et de Natitingou Lot n°2	27.264.000 FCFA	DRP	Services
4	DC Marché N°1855 du 25/07/2022	Entretien et réparation des climatiseurs de l'ANDF	5.026.918 FCFA	DC	Services
5	DC Marché N°2337 du 17/10/2023	Acquisition de climatiseurs et aménagement de bureaux	4.290.716 FCFA	DC	Fournitures
6	DRP Marché N°2336 du 17/10/2023	Acquisition de matériels informatiques	17 759 000 FCFA	DRP	Fournitures

**Annexe 3 : Liste de la documentation à
préparer par l’AC**





AUDITS TECHNIQUES INDEPENDANTS DES MARCHES PUBLICS – LOT 1 : AUDIT DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023

Liste des documents requis

N°	PIECES ATTENDUES
Pièces d'ordre général	
1	Acte de nomination des membres de la CCMP
2	Acte de nomination du Chef CCMP
3	Acte portant AOF de la CCMP
4	Acte de nomination de la PRMP
5	Acte portant AOF de la PRMP
6	Acte de nomination des membres du SP-PRMP
7	Acte portant AOF du SP-PRMP
8	Plan prévisionnel de passation des marchés de l'exercice sous revue
9	Preuve de validation du PPMP initial par la CCMP et révisé s'il y a lieu
10	Plan prévisionnel révisé de passation des marchés, le cas échéant
11	Preuve de validation du plan révisé par la CCMP, le cas échéant
12	Avis général de passation des marchés au titre de l'exercice sous revue
13	Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés
14	Registre spécial de dépôt des offres
15	Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés
16	Rapports de la PRMP sur la passation et l'exécution des marchés
17	Preuve de transmission des rapports par la PRMP respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle (DNCMP/CCMP)
18	Rapports de l'organe de contrôle sur la passation et l'exécution des marchés
19	Preuve de transmission des rapports par le Chef Cellule à l'autorité de contractante
20	Document d'enregistrement (Registre ou Cahier de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières
21	La balance générale des comptes et grand livre des comptes fournisseurs pour les institutions, les sociétés, les agences, et autres établissements publics ii. Le compte administratif, le compte de gestion du receveur et le rapport d'exécution budgétaire pour les communes iii. Les états des engagements (DPAF) au titre de l'exercice sous revue pour les ministères
22	Listes des DAO lancés au cours des exercices 2022 et 2023 dont la procédure n'a pas abouti
23	Tout document d'enregistrement (Registre ou Cahier de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières
24	Manuel de procédures de la structure le cas échéant
Pièces spécifiques à chaque marché pour la procédure de passation	
25	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence
26	ANO sur le DAC par la CCMP/DNCMP (Bon à lancer) ou du bailleur en cas de financement extérieur



27	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels
28	Preuves de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels
29	Liste d'émargement des candidats ayant retiré le DAO
30	Liste d'émargement des déposants des offres dans le registre spécial
31	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED
32	PV d'ouverture des offres
33	Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres
34	Preuve de publication des PV d'ouverture des offres
35	Déclaration de l'AC en cas d'infirmité de l'appel d'offre le cas échéant
36	Avis de l'organe de contrôle compétent avant la déclaration d'infirmité par l'AC si marché relancé
	Preuve de publication de la déclaration d'infirmité si marché relancé
37	Le PV de délibération de la COE avec la liste de présence des membres présents à ladite séance. Il est signé par au moins 3/5 des membres de la COE.
38	PV d'ouverture des plis par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation
39	Rapport d'évaluation sanctionnant les travaux de la COE
40	ANO sur le rapport d'évaluation par la CCMP/DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur
41	PV d'attribution provisoire
42	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire
43	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI
44	Courriers d'information aux soumissionnaires non retenus
45	Avis d'attribution définitive
46	Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive
47	Marché signé, approuvé et enregistré
48	ANO sur le marché par la CCMP/DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur
49	Bon de commande ou marchés subséquents en cas d'accord-cadre
50	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DNCCP ou du bailleur en cas de financement extérieur
51	Acte de mise en place de la commission de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive) des marchés
52	Avis de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) ou de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) le cas échéant pour l'arrêt de la procédure
Pièces complémentaires relatives aux procédures exceptionnelles pour la procédure de passation	
53	Rapport spécial validé par la commission de contrôle de l'autorité contractante pour les Ententes Directes (ED)
54	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la DNCMP (entente directe, appel d'offres restreint)
55	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR, l'ED ou la DRP restreinte élaborée par l'AC
56	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint, DRP restreinte) Article 33 et 35 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
57	Lettres d'invitation à soumissionner déchargées (avec Accusé de réception) pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations) avec les décharges de fournisseurs consultés
58	Preuve de transmission du marché conclu par entente directe (ED) à l'ARMP pour information
59	Preuve de transmission à la DNCMP des marchés de gré à gré ou ED autorisé en Conseil des Ministres
60	Accusé de réception des fournisseurs consultés des lettres de consultation restreinte (appel d'offres restreint, demandes de cotations)



61	Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants
62	Preuve de libération de la garantie de l'offre des différentes soumissions rejetées
63	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DNCCP ou du bailleur en cas de financement extérieur
Pièces spécifiques à chaque marché pour l'exécution administratif des marchés	
64	Ordre de démarrage du service (OS)
65	Caution de l'avance de démarrage
66	Caution de bonne exécution prévue dans le Cahier de charges hors DC et PI
67	Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives)
68	Caution de bonne exécution prévue dans le Cahier de charges hors DC et PI
69	Preuves de paiement (mandats, remises de chèques, ordres de virements)
70	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive
71	Avis de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) ou la lettre de demande du titulaire du marché pour la résiliation du contrat, le cas échéant
72	Avis de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) pour les avenants au contrat, le cas échéant
Pièces spécifiques à chaque marché pour l'exécution technique des marchés	
73	Rapport d'étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux
74	Dossier d'exécution validé par le service compétent (Service technique, Maître d'Ouvrage) pour les marchés de travaux
75	Preuve d'existence d'un contrôleur permanent pour la surveillance des travaux (maître d'œuvre)
76	PVs / Rapports de réception des corps d'état pour les marchés de travaux ou Procès-verbaux de réception technique intermédiaire (si applicable dans les contrats à tranches ou à phases techniques)
77	Plans de recollement pour les marchés de travaux
78	PV de réunion de chantier pour les marchés de travaux
79	Le journal de chantier est disponible et tenu à jour sur le chantier en permanence ou Main courante du chantier ou registre des visites du maître d'ouvrage / maître d'œuvre
80	Rapports de contrôle/suivi conformément aux clauses contractuelles
81	Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle pour les marchés de travaux
	PV de pré-réception technique s'il y a lieu
82	PV de réception provisoire et définitif
	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison
83	Rapports (livrables) validés pour les PI
84	Procès-verbal de mise en service (pour les équipements techniques, installations ou logiciels) : Pour les marchés de fournitures et services
85	Certificat de conformité technique / Attestation de garantie (équipements spécialisés) si applicable
86	Mise à disposition officielle du livrable (note de transmission ou rapport de dépôt) : PI
87	Registre ou fiche de stock des matières retraçant les entrées de biens et les sorties
	Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières

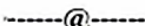
Annexe 4 : Procès -Verbal de restitution



REPUBLIQUE DU BENIN



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS



ARMP

AUTORITÉ DE
RÉGULATION DES
MARCHÉS PUBLICS

PRESIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BENIN

**MISSION D'AUDIT INDÉPENDANT DES MARCHÉS PUBLICS DE
DIFFÉRENTES AUTORITÉS CONTRACTANTES AU TITRE DE LA GESTION
BUDGETAIRE 2023**

Mission réalisée par le Groupement

BELMAG SARL- EVEREST EXPERTISES ASSOCIES

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE RESTITUTION DE LA MISSION D'AUDIT

Commanditaire de la mission : Autorité de Régulation des marchés Publics (ARMP)

Consultant : Groupement BELMAG SARL- EVEREST EXPERTISES ASSOCIES

Autorité Contractante Concernée : AGENCE NATIONALE DU DOMAINE ET DU FONCIER

NOVEMBRE 2025



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE RESTITUTION DE LA MISSION D'AUDIT

MISSION D'AUDIT INDEPENDANT DES MARCHES PUBLICS DE DIFFERENTES AUTORITES CONTRATANTES AU TITRE DE LA GESTION BUDGETAIRE 2023

Commanditaire de la mission : Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)

Consultant : Groupement BELMAG SARL- EVEREST EXPERTISES ASSOCIES

Autorité Contractante concernée : AGENCE NATIONALE DU DOMAINE ET DU
FONCIER

L'an deux mil vingt et cinq et le jeudi 20 novembre à 15 h 30 minutes a eu lieu au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier, la séance de restitution de la mission d'audit de conformité des marchés publics passés au titre de l'exercice budgétaire 2023 au niveau de l'Autorité contractante susmentionnée.

Cette séance de restitution qui est une exigence des Termes de Référence de la mission d'audit commanditée par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) au consultant indépendant mandaté a pour objectif non seulement de partager avec les responsables concernés de l'Autorité Contractante, le point des constats faits au cours de la revue des documents de passation et d'exécution par la mission, mais aussi de recueillir de la part de l'autorité contractante les contres observations.

Présidée par Madame DOSSOUVI Hélène en qualité de C-SPRMP, la séance a connu la participation effective des acteurs de la chaîne des dépenses publiques de l'autorité contractante auditée ainsi que de l'équipe des auditeurs.

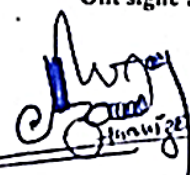
Au cours de cette séance, les observations d'ordre général ont été partagées par l'équipe d'audit aux représentants de l'autorité contractante présente.

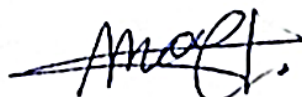
La liste de présence de la séance ainsi que la fiche de synthèse regroupant le point de l'échantillonnage fait et les observations d'ordre générale et spécifique sont jointes au présent procès-verbal.

La séance a pris fin à 16 heures 12 minute précises.

Ont signé :


Hélène DOSSOUVI


Carlos.Z


Hoffmann A. AMOUA